Octobre 2008 N°5 – 13° année

# INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE











#### Marché PAM

Ouvert 7/7 de 8h30 à 20h30 Grand choix d'épices d'Inde



Avenue des Alpes 29 1820 Montreux







#### Prochaines formations informatiques à Clarens/Montreux :

Dès le 5 mai : MS Excel

Dès le 20 mai, Initiation à l'Informatique et 17 juin ou 17 juillet : Initiation à la Bureautique

Dès le 3 juin : MS Word

Dès le 3 juin,

ou dès le 1<sup>er</sup> septembre : Gestion de Stock Dès le 1<sup>er</sup> septembre : Formation bureautique

> Vous trouverez l'intégralité de notre offre de cours (IT, utilisateurs, web, CAO, gestion de projet, service management, télécoms, génie industriel, logiciels bancaires...) sur www.infolearn.com

N'hésitez pas à nous contacter au 021 331 15 30 ou à infolearn@altran.ch

#### **BRUNO DAVID**

Vovant Médium

Conseils aux particuliers - Voyance d'affaires

021 961 10 49





#### **KALEC-MOTOR**

**JEAN KALBFUSS** 

Chemin du Crépon 47 1815 Clarens Tél. 021 964 46 37 Fax 021 964 31 26 Réparation Vente Electro-mécanique Bobinage Dépannage 24/24

Moteurs électriques industriels Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement



#### GRISONI-ZAUGG SA

ROUTES • GÉNIE CIVIL • BÂTIMENTS • ENTREPRISE GÉNÉRALE

**BULLE - VEVEY - DOMDIDIER** 



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT COMPTABILITÉ / RÉVISION DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION ET D'ORGANISATION

#### Plus de 15 ans d'expérience

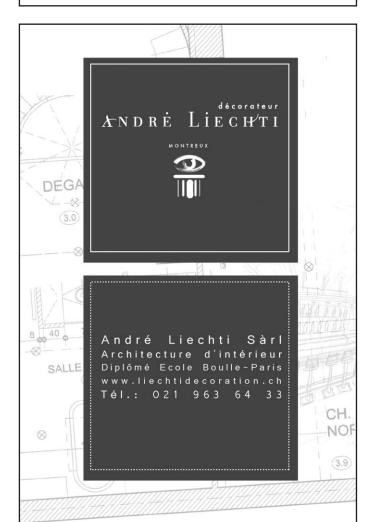


Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1er janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL Av. des Alpes 36 - CP 219 1814 La Tour-de-Peilz

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch

Tél. 021 961 11 46 www.fiduciaire-antoniadis.ch





#### Séance du 25 juin 2008

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, le mercredi 25 juin 2008 à 18h00, en la Salle Sissi du Musée suisse de l'audiovisuel AUDIORAMA à Territet.

Présences: 75 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

#### Ont fait excuser leur absence:

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal;

Mmes Juliane Baumann, Catherine Panissod, Christel Stadelmann, MM. Rasu Balarajan, Michel Granato, Patrick Grognuz, Daniel Guex, Alain Hiltmann, Jacques Lecoultre, Christian Mathez, Charles Meichtry, Patrick Millasson, Yves Mucha, Gérald Perréaz, Jean-Daniel Rochat, Julio Santiago, Philippe Sonnard, Alexandre Suter, Dino Tarussio, Christian Vernier, Michel Zulauf.

N'ont pas fait excuser leur absence:

Mme Monia Ferreira, Christine Talos, MM. Antonio Lombardo, Enzo Verme.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2008

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie Mme Chevallier, secrétaire suppléante pour son travail.

#### 2. NOMINATION:

 d'une ou d'un membre du Conseil intercommunal de l'association de Communes «Sécurité Riviera», en remplacement de M. Alexandre Suter (lib), démissionnaire

Au nom du groupe libéral, M. Alain Borlat propose M. Yves Cornaro.

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. Yves Cornaro est élu à mains levées, à l'unanimité, membre du Conseil intercommunal de l'association de Communes «Sécurité Riviera».

- 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CHARGEES DE L'EXAMEN DE LA PRISE EN CONSIDERATION OU NON DE:
- 3.1. la motion de M. Michel Zulauf demandant l'élaboration d'un projet de constructions d'habitations à loyers modérés sur le

site de Baugy, propriété communale initialement destinée à l'aménagement d'un nouvel hôpital

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion:

Présidence Socialiste: M. André Groux;

<u>Membres:</u> MM. Jean-Pierre Buholzer, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Nicolas Gudet, Ludwig Lemmenmeier, Patrick Millasson, Pierre-André Spahn, Dino Tarussio, Bernard Tschopp, Michel Zulauf.

#### 3.2. le postulat de M. Pierre Rochat sur la gouvernance municipale

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence des Verts: M. Yves Laurent Kundert

<u>Membres:</u> Mme Barbara Lüdemann, MM. Félix Glutz, Daniel Manzini, Olivier Mark, Michel Posternak, Pierre Rochat, Domenico Silleri, Alexandre Staeger, Henri Supplicy, Guillaume Wicht.

#### CORRESPONDANCE

Mme la Présidente a reçu trois correspondances.

La première émane de la SICOM (Société industrielle et commerciale) et annonce un changement de présidence à la tête de cet organisme puisque c'est désormais M. Pierre-André Spahn qui officie.

Le deuxième courrier n'a été reçu qu'en copie. Il s'agit d'un envoi de M. Blaise Carroz, promoteur, à l'adresse de M. Emmanuel Gétaz, Conseiller communal lui demandant un entretien à propos de la déclaration de Montreux Libre au Conseil au sujet de l'affaire Doriot.

La troisième est relative à une demande d'enregistrement TV du Conseil communal. Elle est accompagnée de la réponse municipale.

#### 5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu deux communications par courrier et la dernière a été remise à l'entrée de la salle:

- 5.1. relative à l'état de l'étude des motions, postulats, pétitions en suspens au 31 décembre 2007
- 5.2. relative à la liquidation de la SA Compost Chablais Riviera
- 5.3. relative au Marché de Noël



#### Séance du 25 juin 2008

#### 6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

Mme la Présidente a reçu trois motions, dont une par voie d'urgence, un postulat, une question et six interpellations.

Les titres des motions sont les suivants:

La première motion, signée par Mme la Présidente, s'intitule: «Pour des locaux adaptés, équipés d'outils modernes et performants, favorisant un travail efficace du Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions de suivi des séances».

La seconde motion, signée par M. Emmanuel Gétaz, s'intitule «Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartier situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adoption ayant dépassé une durée usuelle de validité de 15 ans ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons, afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal».

La troisième motion, signée par M. Pierre-André Spahn, pour laquelle la voie d'urgence est demandée s'intitule: «La modification du règlement fixant les conditions du droit à la retraite des Municipaux».

Le postulat, déposé par M. Alexandre Staeger, demande à la Municipalité d'étudier des pistes lui permettant de traiter les motions et postulats dans des délais convenables ainsi que d'absorber sa charge de travail sans cesse croissante.

Les motions, à part peut-être celle demandant la voie d'urgence, ainsi que le postulat seront développés lors d'une prochaine séance.

Les interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

#### 7. NOMINATIONS:

7.1. pour "l'année politique" 2008 – 2009 de la présidente ou du président du Conseil communal

Au nom du groupe UDC, Mme Zita Ceretti présente la candidature de M. Salvatore Giannone, actuel premier vice-président.

Salvatore Giannone, né le 7 juillet 1970 à Saint-Maurice, est originaire des Thiolleyres. Il a fait ses classes à Saint-Maurice, obtenu son CFC en maçonnerie, a été certifié en gestion d'entreprise et a fini sa formation par un diplôme d'économie dans les arts et métiers.

Actuellement, M. Giannone travaille pour un groupe d'assurances à Vevey. Marié depuis 9 ans et père de 3 enfants, il vit à Montreux depuis 11 ans. Il affectionne particulièrement cette ville et y ouvre, en 2004, avec son épouse, une boutique de chaussures pour enfants.

L'aîné a déjà fait parler de lui au Conseil en arrivant premier au concours de gymnastique de Montreux. Les deux autres sont encore en bas-âge et prêts à prendre la relève.

Concernant la vie politique de M. Giannone, elle commence en décembre 2003 comme Conseiller communal. En 2004, il devient membre de la commission de gestion jusqu'à ce jour où il en occupe la présidence.

Sa motivation première pour la présidence est l'établissement de contacts très étroits entre le Conseil communal et les différentes associations, permettant ainsi de leur apporter tout notre soutien. Son autre source de motivation et non des moindres, est celle de parfaire la connaissance de sa Commune et d'y apporter sa contribution. Pour ces raisons, Mme Ceretti encourage les membres du Conseil à voter pour M. Salvatore Giannone.

Il n'y a pas d'autre candidature.

#### **RESULTAT DU SCRUTIN**

Bulletins délivrés : 73 Bulletins valables : 67 Bulletins rentrés : 73 Majorité absolue : 34 Bulletins nuls : 6 Bulletins blancs : 7

M. Salvatore Giannone est élu Président du Conseil communal de Montreux pour l'année politique 2008 – 2009 par 55 voix. (Voix éparses: 5)

Applaudissements de l'assemblée.

7.2. pour "l'année politique" 2008 – 2009 des première et seconde ou premier et second vice-présidents

#### Premier vice-président

Au nom du groupe libéral, M. Alain Borlat présente la candidature de M. Pierre-André Spahn.

Il n'y a pas d'autre candidature.

#### **RESULTAT DU SCRUTIN**

Bulletins délivrés : 74 Bulletins valables : 70 Bulletins rentrés : 74 Majorité absolue : 36 Bulletins nuls : 4 Bulletins blancs : 13

M. Pierre-André Spahn est élu premier vice – Président du Conseil communal de Montreux pour l'année politique 2008 – 2009 par 50 voix. (Voix éparses: 7)

Applaudissements de l'assemblée.

#### Second vice-président:

Au nom du groupe socialiste, Mme Irina Gote, nouvelle présidente du groupe socialiste, présente la candidature de M. Guillaume Wicht:

«Né le 18 septembre 1987 à Morges, il est arrivé dans notre Commune en 2001 et a ainsi effectué une partie de sa scolarité dans la région.

Actuellement, il termine sa deuxième année des hautes études commerciales HEC à l'Université de Lausanne.

Membre du parti socialiste à l'âge de 16 ans et élu Conseiller communal à 18, c'est une personne de conviction, qui a eu l'occasion de faire ses preuves devant notre Conseil à deux reprises puisqu'il a fonctionné comme président – rapporteur pour des préavis.

Il a également pour hobbies la course à pied en montagne. »

Mme Gote espère ainsi que cette double passion l'amènera sur les hautes cimes de la politique locale, régionale et pourquoi pas cantonale: l'avenir nous le dira.

Mme Gote invite donc l'assemblée à soutenir la candidature de M. Wicht.

Il n'y a pas d'autre candidature.

#### Séance du 25 juin 2008

#### **RESULTAT DU SCRUTIN**

Bulletins délivrés : 76 Bulletins valables : 75 Bulletins rentrés : 76 Majorité absolue : 38 Bulletin nul : 1 Bulletins blancs : 11

M. Guillaume Wicht est élu second vice – Président du Conseil communal de Montreux pour l'année politique 2008 – 2009 par 55 voix. (Voix éparses: 9)

M. Guillaume Wicht accepte son élection. Il tient à remercier le Conseil de la confiance témoignée ce soir. Il peut nous assurer que le moment venu, il saura être digne pour habiter cette fonction durant un an. Symboliquement, M. Wicht souhaite que cette élection puisse encourager un plus grand nombre de jeunes à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Applaudissements de l'assemblée.

7.3. pour "l'année politique" 2008 – 2009 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants

Au nom du groupe socialiste, Mme Irina Gote propose la candidature de M. Jean-Michel Talon.

Au nom du groupe libéral, M. Alain Borlat propose la candidature de M. Rolf Goesewinkel.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

#### RESULTAT DU SCRUTIN

Bulletins délivrés : 75 Bulletins valables : 75 Bulletins rentrés : 75 Majorité absolue : 38 Bulletin nul : 0 Bulletin blanc : 0

M. Jean-Michel Talon est élu scrutateur par 75 voix.

M. Rolf Goesewinkel est élu scrutateur par 74 voix.

de deux scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants

Au nom du groupe Montreux Libre, Mme Claire-Lise Gudet propose la candidature de Mme Marcelle Bruecher

Au nom du groupe radical, M. Grégoire Furrer propose la candidature de M. Philippe Sonnard.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

#### **RESULTAT DU SCRUTIN**

Bulletins délivrés : 75 Bulletins valables : 75 Bulletins rentrés : 75 Majorité absolue : 38 Bulletin nul : 0 Bulletin blanc : 0

Mme Marcelle Bruecher est élue scrutatrice suppléante par 71 voix.

M. Philippe Sonnard est élu scrutateur suppléant par 74 voix.

7.4. pour la suite de la législature 2008 – 2009 des trois membres et deux suppléants à la Commission de recours en matière informatique (art. 17 RCCom)

Mme la Présidente a reçu les candidatures suivantes:

MM. Daniel Manzini (soc), Yanick Hess (rad) et Patrick Grognuz (lib) en tant que membres et celles de Mme Zita Ceretti (udc) et Stéphane Barbey (verts) en tant que membres suppléants.

Il n'y a pas d'autres propositions.

La Conseillère et les Conseillers présentés sont ensuite élus à mains levées à l'unanimité moins une abstention.

[...]

#### 8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1. sur le concept de sauvegarde des prairies à narcisses et réponse de la Municipalité à la motion (ancienne) de M. Michel Bongard «Prairies à narcisses de la commune de Montreux: un patrimoine paysager à sauvegarder avant qu'il ne soit trop tard» (08/2008) (rapp.: M. Olivier Mark)

[...]

Le Conseil communal de Montreux décide à une évidente majorité:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude du concept de sauvegarde des prairies à narcisses;
- 2. de lui allouer à cet effet un montant de Fr. 28'000.-;
- 3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- 4. d'amortir cette dépense sur 5 ans au maximum;
- 5. d'inscrire aux budgets 2009 à 2014 un montant annuel de Fr. 60'000.- pour indemniser les propriétaires et/ou exploitants;
- de prendre acte que ce rapport-préavis répond à la motion (ancienne) de M. Michel Bongard «Prairies à narcisses de la Commune de Montreux: un patrimoine paysager à sauvegarder avant qu'il ne soit trop tard»;
- 7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.
- 8.2. sur la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2007 (08bis /2008) (rapp. : M. Salvatore Giannone)

La Municipalité va certainement éditer un numéro spécial sur la gestion 2007, aussi, nous évitons ici un doublon.

[...]

Le Conseil communal de Montreux décide avec quelques voix contraires et abstentions:





#### шірек

ébénisterie agencement menuiserie

WIDER SA MONTREUX

CH-1815 Clarens Tél. 021 989 22 66 montreux@wider-sa.ch WIDER SA GENEVE CH-1203 Genève

Tél. 022 949 09 09 geneve <u>@w ider- sa.c h</u> **WIDER SA MORGES** 

CH-1110 Morges Tél. 021 804 99 66 morges@wider-sa.ch



Hôtel - restaurants
Agencements de magasins
Appartements - villas
Armoires - portes
Cuisines - bar

www.wider-sa.ch

**JOURDAN & OCELLO** 

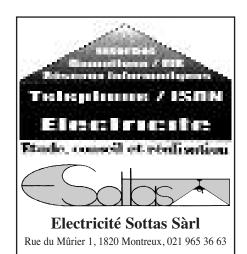
Chernex

#### CONSTRUCTIONS 5 3cl

Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74







#### Antonio RAPPAZZO

Zone Industrielle C 1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19 Fax 021 922 24 08 Natel 079 688 28 08

#### Entreprise spécialisée :

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

www.laik.info - a.rappazzo@laik.info

# MARBRERIE A. TRAMACERE & FILS SARL Art de la pierre Marbres, pierres, granits Fabrication et pose sols cheminées de salon plans de cuisine salles de bains Atelier + Bureau: Rte de Sonchaux 11 1820 Veytaux Tél. 021 963 62 29 Fax 021 963 62 42 Natel 079 210 61 13



Matériel-Incendie S.A.

Route de Brent 1 **1816-Chailly/Montreux** Tél. 021/657 57 10- Fax 021/653 62 55





#### Séance du 25 juin 2008

- 1. de prendre acte du présent rapport tel qu'amendé;
- de maintenir le vœu N° 2, les réponses municipales aux vœux 1bis (archives du Conseil), 1, 3 et 4 étant acceptées;
- de ne pas donner décharge, en l'état, à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2007. (amendement accepté à une évidente majorité).
- 8.3. relatif à la gestion aux comptes 2007 du Fonds culturel Riviera (09/2008) (rapp.: M. Yves Cornaro)

M. Yves Cornaro, représentant montreusien de cette commission, tient à saluer le travail fait par le Conseil d'administration qui a tenu compte de la réflexion faite en commission l'an passé soit de reporter le solde d'environ Fr. 4'000.— pour des manifestations culturelles.

M. Yves Cornaro donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

d'approuver le rapport d'activité sur la gestion et les comptes 2007 du Fonds culturel Riviera.

8.4. relatif aux comptes communaux 2007 (09bis /2008) (rapp.: M. Grégoire Furrer)

M. Grégoire Furrer, Président de la commission des finances, souhaite que les personnes dans la salle puisse se désaltérer vu la chaleur ambiante, générée par les spots. Cela devient étouffant et fort pénible.

Mme la Présidente adhère à cette remarque.

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

M. Furrer en donne lecture:

Point 2 des conclusions: «d'en donner décharge à la Municipalité, <u>sous réserve des conclusions de la Cour des comptes</u>». Cet amendement a été accepté à l'unanimité par les membres de la commission des finances.

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente soumet cet amendement au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement de la commission des finances avec une abstention.

La discussion générale est ouverte.

M. Alain Borlat, après lecture du rapport de la commission des finances, s'étonne d'une réflexion que l'on entend ou lit systématiquement quand on parle d'une baisse éventuelles des impôts.

La réaction est à chaque fois la même: «Trouvons d'autres solutions à la baisse des impôts, sinon nous allons devoir augmenter notre contribution liée à la péréquation financière.»

Il semble à M. Borlat que la procédure normale serait que lorsqu'une commune à l'intention de baisser ses impôts, elle le fasse. Ce qui fait augmenter l'aide aux communes qui ont plus de difficultés qui, à leur tour, auront des finances plus saines. Au bout du compte, tout le monde s'y retrouve.

Ce système est finalement très social et la gauche de notre Conseil pourrait la soutenir. Au contraire, si toutes les communes financièrement à l'aise se mettent, comme on veut commencer à le faire à Montreux soit créer des trucs inutiles qui coûtent, à seule fin de ne rien donner de plus aux autres communes, M. Borlat se demande où cela nous mènera.

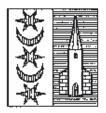
En tirant un lien avec le secteur privé, cette attitude lui fait penser à une société qui préférerait faire de mauvaises affaires plutôt que de payer des impôts. Non, ce n'est pas comme cela que ça marche: Payons des impôts mais d'un montant supportable et n'étouffons pas l'économie avec des prestations inutiles.

Pour conclure, M. Borlat ne demande bien évidemment pas de foncer tête baissée et sans réfléchir sur les incidences d'une baisse d'impôt mais de bien évaluer la situation d'une manière objective, sans brandir systématiquement l'épouvantail de la péréquation financière.

M. Caleb Walther s'étonne des propos de M. Borlat. Il rappelle qu'il y a trois mois, le Conseil a accepté un rapport demandant d'évaluer l'impact sur les finances communales d'une baisse de 5 points d'impôt. Il suggère à M. Borlat d'établir une liste de tout ce qu'il juge inutile ou en trop ce qui donnerait plus de clarté à ses propos.

M. Stéphane Barbey croit que lorsqu'une question est reposée, les réponses sont toujours les mêmes. La solidarité entre les communes est aujourd'hui réglementée. Cette réglementation fait que chaque partie doit se déterminer.

Pour M. Barbey, si l'on baisse l'impôt des Montreusiens, cela signifie que l'on prend leur argent pour le donner à d'autres. C'est évidemment tout à fait douteux et il est nécessaire d'utiliser l'argent à disposition pour les problèmes montreusiens qui sont encore très grands et qui demandent beaucoup d'investissements. Il n'y a pas de trottoirs le long d'un grand nombre de routes, des gens se plaignent du problème de la fermeture des écoles dans les hauts, etc... Il y a donc de l'argent à dépenser pour le bien des Montreusiens. Enlever Fr. 500.— à chacun de nos contribuables par rapport aux besoins de la Commune n'apportera pas grand chose aux



**Salvatore Giannone**, Président du Conseil communal.

Grand'Rue 73 1820 Montreux www.montreux.ch

#### CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

M. Salvatore Giannone, Président du Conseil communal de Montreux, vous informe que les prochains Conseils auront lieu le:

Le public est cordialement invité à assister à nos séances.

(Début: 20 h 00)

Aula du Collège de Montreux-Est.

L'heure et le lieu étant susceptibles de changer, vous pouvez vous informer auprès du Greffe municipal, au n° 021 962 77 70.

Site internet du Conseil communal: www.conseilmontreux.ch

30 janvier

12 mars

23 avril

28 mai

25 juin

10 septembre

8 octobre

12 novembre

10 décembre

#### <u>Séance du 25 juin 2008</u>

citoyens. Si l'on veut changer les impôts alors changeons-les mais à un échelon global pour permettre effectivement que chaque citoyen ne soit pas sous une courbe fiscale qui est beaucoup trop élevée.

M. Barbey rappelle que nous sommes au premier échelon d'un système et, par rapport à cela, il appartient d'abord à la Confédération et ensuite surtout au Canton de résoudre ces problèmes. Les investissements sont nécessaires et doivent être utilisés au mieux pour les Montreusiens en particulier l'amélioration des voies de communication qui s'adressent aussi aux piétons.

N'en déplaise à la droite, M. Barbey précise que la question fiscale n'appartient pas au Conseil communal avec le système mis en place aujourd'hui. Ce message doit être accepté aujourd'hui et d'autres solutions que la baisse des impôts doivent être mises en place.

M. Jean-Pierre Buholzer dirait qu'il n'y a pas de gauche à Montreux seulement des gestionnaires. Si cette gauche existait, il y aurait plus de logements sociaux, plus d'aide pour les pauvres (cartons du cœur) et plus d'aide à la culture.

M. Emmanuel Gétaz pense que si nous suivions ce raisonnement qui consiste à baisser les impôts, il faudrait le faire de manière drastique et donc assécher en quelque sorte les possibilités d'investissement de la Commune au bénéfice de la feuille fiscale annuelle. Dans ce cas, M. Gétaz rappelle que nous ne pourrions pas voter les investissements comme d'investir 1 million 860 mille francs dans une nouvelle forme de chauffage, écologique, qui utilise nos propres ressources.

Si le baril est aujourd'hui à 140 dollars, il sera peut-être un jour à 200 et nous verrons alors que nous avons fait les bons investissements. Nous aurons à la fois des installations modernes, écologiques et elles seront moins chères que si nous avions renoncé à ce genre d'investissement uniquement par manque de moyens de financement.

M. Pierre Rochat se réjouit de repartir sur ce fameux débat fondamental, débat financier qui, par définition, est aussi fiscal pour une collectivité publique.

M. Rochat rappelle que dans le développement de son collègue et au nom du groupe libéral, il a été clairement dit à la fois baisse, réglage des impôts et baisse des investissements ce qui est évident.

M. Rochat est heureux d'avoir entendu son collègue de gauche et d'être parfaitement en phase avec le fait que l'on doit investir. Il s'en félicite surtout en se rappelant ce qui s'est passé pour l'Hôtel de Ville car là, nous aurions eu l'occasion de faire un investissement de qualité, permettant de développer une administration performante avec une organisation qui aurait été tout à fait adéquate: Il y avait quand même 50% de Montreusiens qui le pensaient.

Cela dit, M. Rochat note au passage que la cohérence de la droite que la gauche est obligée de reconnaître, est qu'elle n'attend pas les conseils de M. Barbey pour intervenir aussi au niveau cantonal ainsi qu'au niveau national. Cette cohérence qui permet de régler la ponction fiscale et d'éviter de conserver dans les collectivités des moyens qui sont supérieurs à la nécessité et de redonner au contribuable les moyens d'investir lui-même ou de consommer.

Pour M. Rochat il s'agit maintenant de se mettre d'accord sur les investissements à venir. Quant au rapport suite à la motion de M. Mark, M. Rochat en avait refusé les conclusions car il croit aussi qu'en terme de collectivité, les calculs tels que présentés font état de subventions que l'on ne toucherait pas et d'un mécanisme financier qui fait que parce que l'on baisserait les impôts, on obtiendrait plus. Nous nous trouvons aussi dans un cas de figure où les collectivités voisines ou cantonales diraient: - Vu les résultats que vous avez aujourd'hui et votre fortune, ce serait normal que vous rendiez les subventions indûment touchées en 10 ans, ce qui n'est pas exclu.

Pour conclure M. Rochat se réjouit que l'on parle d'une baisse d'impôt et que l'on parle investissements.

M. Olivier Gfeller trouve qu'il y a tout de même contradiction lorsque l'on parle de baisse d'impôt et d'investissements en même temps. Il constate que la droite a de la peine à accepter les choses suivantes: le rapport sur la motion de M. Mark qui était clair, net et précis et, si M. Rochat a des comptes à régler au niveau cantonal, M. Gfeller l'invite à utiliser les bonnes instances.

M. Bernard Tschopp constate que les prémices d'une probable récession sont déjà visibles et l'expérience a démontré que ce sont les domaines touristiques ou culturels qui subissent les premiers coups de frein. En raison de l'excellent et très confortable résultat des comptes 2007, il y aurait lieu de prévoir et de constituer une provision pour soutenir et développer les activités événementielles.

C'est pour cette raison que M. Tschopp dépose l'amendement suivant:

«d'approuver les comptes communaux 2007 et d'effectuer l'attribution du résultat 2007 de Fr. 1'018'893.83 aux comptes 9281.180 «provision pour participation à des sociétés publiques en lieu et place du compte 9282« fonds de réserve».

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Daniel Manzini invite le Conseil à contrer cet amendement que M. Furrer, gardien de la culture montreusienne, avait déposé en séance de commission des finances. Si l'on commence à accepter des réserves pour la culture, pourquoi pas pour les structures d'accueil, les sportifs, les forêts, etc... ce mode de faire rend M. Manzini mal à l'aise.

M. Alexandre Staeger remarque que dans le cadre de l'amendement qui nous est proposé, cette attribution se fait au détriment de la provision pour l'entretien du patrimoine.

M. Bernard Tschopp répond qu'il ne s'agit pas du compte de provision sur patrimoine mais du compte «fonds de réserve 9282».

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente soumet l'amendement de M. Tschopp au vote.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une évidente majorité.

La parole n'est plus demandée.

M. Grégoire Furrer, Président de la commission des finances, donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

- 1. d'approuver les comptes communaux 2007 tels qu'amendés;
- 2. d'en donner décharge à la Municipalité, sous réserve des conclusions de la Cour des comptes (amendement accepté avec une abstention).
- 8.5. relatif à la transaction entre les communes desservies par la Société électrique Vevey Montreux (SEVM) et la société Romande Energie Holding SA (10/2008) (rapp.: M. Anthony Huys)

M. Daniel Manzini tient à redire sa perplexité consécutivement à la complexité de ce préavis dont il retire juste un extrait: «Compensation des avantages perçue sur les déficits», formulation peu explicite et nombre de tableaux, formules compliquées.

Aujourd'hui, M. Manzini tient à remercier M. Delaporte pour toutes les réponses ainsi que les documents (convention, conclusions de la Cour

#### Séance du 25 juin 2008

constitutionnelle, arrêté du Tribunal administratif) transmis à la commission dans un bel esprit de transparence.

- M. Manzini rappelle les deux questions qu'il avait posées lors de la dernière séance puis relayées par M. Cardis, chef du groupe de travail, soit:
- 1) Y avait-il une autre solution que la répartition des 40 millions?

La réponse a été donnée. Plusieurs scénarios ont été envisagés et il est vrai qu'aujourd'hui, M. Manzini demeure convaincu qu'il s'agit de la meilleure des solutions.

2) Pourquoi la durée d'actualisation prise en compte dans la négociation ne portait pas jusqu'en 2028 comme dans la Convention ?

Là également, les réponses ont été données par M. Cardis. Il est vrai que ces conventions sont caduques. Au niveau du bilan financier on remarque que nous aurons une augmentation de charges au budget d'environ Fr. 1'700'000.—, nous allons toucher Fr. 15'000'000.—, mais il vont être mangés rapidement et c'est à nous de trouver des solutions. On peut constater ici que Romande Energie pourrait également ne rien nous donner en compensation de ces conventions. Il s'agit d'un marché et lorsqu'il y a deux partenaires, il s'agit d'un deal: certains acceptent et d'autres refusent.

Dans ce cas, M. Manzini était très perplexe mais aujourd'hui il se dit un peu plus convaincu et il acceptera ce préavis.

M. Olivier Gfeller informe que le groupe socialiste voulait déposer un amendement pour obtenir des garanties sur le fait que les bénéfices reviennent dans l'amélioration du réseau. Il s'agit d'un paquet compliqué et d'une décision difficile à prendre. Des informations ayant été données en commission à ce sujet, l'amendement ne sera pas déposé pour l'instant afin de pas compliquer davantage le débat.

Par contre, comme le groupe socialiste souhaite que ce débat ait lieu, il reviendra avec une motion ultérieurement.

Mme Karine Chevallier emboîte le pas à M. Gfeller. Pour avoir fait partie de la commission, elle ne peut qu'encourager le Conseil à voter le préavis tel que présenté. Cependant, afin que l'on ne se retrouve pas dans une situation qui a créé un certain malaise pour un certain nombre de commissaires et même si M. Delaporte a expliqué la situation, il est vrai que lorsque l'on reçoit une correspondance signée par l'un de nos municipaux, dont il n'était pas fait mention dans le rapport présenté, cela peut créer chez certains une sorte de scepticisme. Compte tenu de la qualité des travaux effectués jusqu'à ce jour et de l'enjeu présent, Mme Chevallier estime que l'on pourrait réfléchi à ce que les choses se passent différemment pour une prochaine fois.

M. Emmanuel Gétaz pense qu'il s'agit probablement de la transaction la plus compliquée que ce Conseil aura à étudier. C'est vraiment un cumul de toutes les complexités du marché et de la législation.

En tant que Conseiller communal, M. Gétaz estime qu'il doit pouvoir se faire un avis sur la base d'un préavis puis du rapport de la commission l'ayant étudié. Il a été très surpris par ce courrier mis en annexe du PV de la dernière séance car il s'agit vraiment d'un élément dans le cadre global de ce dossier qui est pour le moins conséquent en termes financiers.

- M. Gétaz a eu un véritable de doute, un moment donné, et il s'est demandé si l'on n'était pas comme avec nos grands chefs banquiers qui annonçaient des formidables résultats alors que les *subprimes* étaient déjà en train de pourrir complètement leurs bilans.
- M. Gétaz espère vivement et souhaite que M. Delaporte s'engage à le faire ce soir sur ce point que la Caisse de pensions des VMCV n'est pas le *subprime* de cette transaction.

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, remercie tout d'abord les différents intervenants pour leurs propos. Il rassure ensuite Mme Chevallier: S'il s'est permis de signer personnellement et individuellement un courrier, c'est qu'il s'agissait avant tout d'une lettre d'accompagnement et M. Delaporte souhaitait que la commission ait au plus vite tous les éléments en mains.

M. Delaporte constate qu'il ne s'agit pas du bon courrier. Il explique donc ensuite que l'autre lettre a été signée par M. Feissli qui, en tant que milicien municipal a une autre activité: celle de représenter les employés VMCV à la Caisse de pensions de l'ASCOP. C'est à ce titre que M. Feissli a signé ce courrier.

M. Delaporte revient ensuite sur les propos de M. Gétaz. Il ne peut pas faire une promesse quant à la Caisse de pensions. Des informations ont été données au Conseil communal et en commission à ce sujet. Il est essentiel de bien comprendre dans cette affaire le fait que cette transaction aboutisse ou qu'elle n'aboutisse pas, le problème reste exactement le même pour les pouvoirs publics (communes, Canton et Confédération) puisque ces derniers commandent un certain nombre de prestations auprès de l'entreprise VMCV. S'il y a nécessité d'assainir cette Caisse, le coût de ses prestations va augmenter consécutivement et les déficits avec. C'est par ce biais que les pouvoirs publics pourraient être amenés à payer un peu plus. Par contre, que les communes soient actionnaires ou pas au VMCV, ne change rien à ce problème.

M. Delaporte confirme encore que la transaction, même si cela peut sembler paradoxal, est tout à fait indépendante de cet aspect de la Caisse de pensions pour lequel il y a de toute manière un léger problème. Ce n'est pas la seule Caisse de pensions qui connaît des difficultés: M. Delaporte cite comme exemple celle du MOB.

M. Delaporte rappelle par ailleurs que le VMCV est une entreprise à priori pérenne et plutôt appelée à se développer. Une entreprise qui voit son effectif de personnel augmenter aura des effets favorables sur sa Caisse de pensions.

M. Delaporte espère avoir ainsi rassurer le Conseil et il invite ce dernier à accepter le préavis tel que présenté.

M. Christian Bécherraz s'étonne qu'il n'y ait pas encore une convention entre les petites communes pour savoir la répartition future des déficits.

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, répond qu'il existe une convention entre les communes pour répartir le déficit des lignes VMCV. Cette convention a été établie au moment où le Canton a été d'accord de mettre sa part dans le déficit des lignes qui étaient prises en charge précédemment uniquement par la Société électrique Vevey Montreux. Cette convention a été signée entre les Municipalités des Communes concernées soit Vevey — La Tour-de-Peilz — Montreux et Veytaux pour répartir le déficit selon le principe de la Loi cantonale sur les transports publics qui définit une clé de répartition entre les différentes communes pour autant que l'on ne décide pas d'une autre répartition, ce qui n'a pas été le cas. En fonction de l'évolution du réseau et des habitudes de la clientèle actuelle et future, il sera peut-être nécessaire de négocier une nouvelle clé de répartition entre communes, ce qui n'est pas encore le cas.

La parole n'est plus demandée.

M. Anthony Huys, Président de la commission, donne lecture de conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide avec une abstention:

1. d'autoriser la Municipalité à vendre les 13'654 actions de la SEVM détenues par la Commune, pour le prix de Fr. 680,85 l'action, soit Fr. 9'296'326,-;



#### Vouilloz Claude-Alain

Case postale 410 - 1814 La Tour-de-Peilz Tél. 021 944 20 47 Fax 021 944 50 19 Natel 079 436 66 19 info@piscinesph7.ch - www.piscinesph7.ch

Création, vente, construction, rénovation, entretien et nettoyage de piscine, biotope et jacuzzi · Arrosage



#### **É 1Z** Horticulteur-Paysagiste

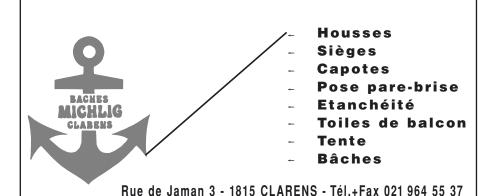
Créations - Entretiens Rte de l'Arzillière 12 1822 Chernex Tél. 021 981 28 02 Natel 078 824 19 16

#### r. koban

Z.I. La Foge C 1816 Chailly/Montreux – C.P. 87

Installations sanitaires
Chauffages centraux
Ferblanterie
Service dépannage,
entretiens

Tél. 021 964 12 62 Fax 021 964 12 01 Mobile 079 623 69 62



#### *La* Mobilière

Assurances & prévoyance

#### AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA

Rue du Simplon 48 – 1800 Vevey www.mobichablaisriviera.ch

#### **Christine Menzi**

Conseillère en assurances Tél. 021 925 28 27 – 079 212 01 51 christine.menzi@mobi.ch



#### La mode au pluriel

Av. du Casino 32 – 1820 Montreux Tél. 021 963 25 90 - 92 – www.sir-montreux.com



Vêtements Rideaux Meubles rembourrés Lavage de tapis d'orient et toutes provenances

**Ph. Stäuble**Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens **Tél. 021 964 58 95** 



Fiduciaire Charles Meichtry Comptable Contrôleur de gestion diplômé

Contrôleur de gestion diplômé

Comptabilité - Révision

Gestion
Administration de sociétés
Fiscalité

1815 CLARENS Rue de Jaman 1 Tél. 021 964 10 66 Fax 021 964 12 45

Site: www.fiduciairemeichtry.ch E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch

#### alexcursion sàrl

Minibus, Taxibus, Midibus, Autocars, Excursions, Transferts, Balades, Voyages

Petit et grand groupe, Génération 50plus, Circuit des amoureux, Famille XXL, Sorties Entreprise, Euro foot 2008

Place des Planches 2 CH-1820 Montreux Tél. 0041 (0)21 963 53 60 Fax 0041 (0)21963 53 61



#### TAXIService - Swissriviera

**Appel gratuit 0800 963 963 Appel mobile 0041 (0)79 263 63 63** 

Taxi, Taxibus
Rail TAXI SBB CFF FFS
officiel

**GARE MONTREUX** 



www.alexcursion.ch - info@alexcursion.ch

### Le service en plus!



Achat - Vente - Estimation



www.cgs-immobilier.ch



#### Séance du 25 juin 2008

 d'autoriser la Municipalité à accepter la résiliation de la convention du 21 décembre 1988 qui lie la Commune à la SEVM et à Romande Energie Holding SA (anc. Société Romande d'Electricité), moyennant compensation des avantages perdus, à savoir:

- sur le déficit VMCV
 - sur les redevances
 - sur les rabais
 Fr. 2'180'516. 3'306'763. - sur les rabais
 Fr. 896'461.-

- d'autoriser la Municipalité à obtenir 3'283 actions d'une valeur nominale de Fr. 100,- chacune de la nouvelle société VMCV SA en payant à Romande Energie Holding SA la somme de Fr. 217'827,par déduction des montants qui précèdent, et à recevoir ainsi un montant net de Fr. 15'462'239.-;
- 4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes, contrats ou procurations nécessaires pour la réalisation de cette transaction.
- 8.6. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 265'000.00 pour financer la réfection complète du revêtement et de la fondation du chemin de Tornafou à Glion, sur une longueur de 300 mètres depuis la route de Caux (10b/2008) (rapp.: Mme Karine Chevallier)

Mme Karine Chevallier, présidente de la commission, donne lecture des conclusions.

#### Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection complète du revêtement et de la fondation du chemin de Tornafou à Glion, sur une longueur de 300 mètres depuis la route de Caux;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 265'000.00 TTC au maximum;
- 3. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie;
- 4. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum;
- 5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.
- 8.7. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'760'000.- destiné à la réalisation d'une centrale de chauffage au bois à distance pour la piscine de la Maladaire, l'établissement horticole de la Karma et l'EMS de Burier et l'octroi d'un crédit de Fr. 182'000.- pour le raccordement et l'équipement de trois tunnels de cultures, sur l'installation de chauffage de l'établissement horticole de la Karma (12/2008) (rapp.: M. Bernard Gret)

M. Olivier Gfeller remercie tout d'abord M. Gret pour son excellent rapport qui est une base de travail de qualité. Il informe ensuite que le groupe socialiste invite le Conseil à accepter ce préavis. Les questions formulées ont toutes trouvé des réponses en commission. Il salue le fait de la diversification de l'approvisionnement énergétique de la Commune d'autant plus que cela a été pensé avant l'augmentation du prix du pétrole ce qui contredit le groupe libéral lorsqu'il prétend que la Municipalité bricole ou qu'elle n'a pas de vision.

M. Gfeller tient aussi à relever que nous avons là une exploitation intelligente de nos ressources naturelles et de la forêt. Les compétences existantes sont bien utilisées dans les services concernés.

Dès lors, M. Gfeller tout comme le groupe socialiste, soutiendra ce préavis visionnaire et il invite l'assemblée à en faire de même.

La parole n'est plus demandée.

M. Bernard Gret, Président de la commission donne lecture des conclusions.

#### Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'760'000.- destiné à la réalisation d'un chauffage au bois à distance pour la piscine de la Maladaire, l'établissement horticole de la Karma et l'EMS de Burier et un crédit de Fr. 182'000.- pour le raccordement et l'équipement de trois tunnels de cultures sur l'installation de chauffage de l'établissement horticole de la Karma;
- 2. de couvrir ces montants par les fonds disponibles en trésorerie;
- 3. d'amortir ces dépenses sur une période de 20 ans;
- 4. d'inscrire dans les budgets 2009 et suivants les charges nouvelles induites par cette réalisation;
- 5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

#### 9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1. sur l'achat à la Fondation Ruchonnet 18 de l'ancienne cabane militaire de Bretaye sise sur la Commune d'Ollon pour le prix de Fr. 250'000.- et l'octroi d'un crédit de Fr. 230'000.- pour entreprendre les travaux de transformations de ce bâtiment (13/2008)

[...]

La commission suivante étudiera ce préavis:

Présidence UDC: M. Félix Glutz

<u>Membres:</u> Mmes Claire-Lise Gudet, Madeleine Müller, Christel Stadelmann, MM. Christian Bécherraz, Rolf Gösewinkel, Yanick Hess, Walter Schäublin, Henri Supplicy, Alexandre Suter, Claude Vidoz.

9.2. sur le programme des manifestations à l'occasion du 50ème anniversaire de la Commune de Montreux en 2012 et l'octroi d'un crédit de Fr. 1'350'000.- affecté à leur réalisation (14/2008)

M. Emmanuel Gétaz annonce que Montreux Libre a décidé de renoncer à la présidence étant donné l'opinion que ses membres se font quant à ce préavis.

Mme la Présidente précise que la commission est désignée selon le tournus habituel et c'est dans son cadre qu'elle s'occupera de sa propre organisation et désignera éventuellement un autre président.

M. Daniel Manzini a été assez surpris par le montant relatif à ce 50ème anniversaire. Cela donne le sentiment «qu'on se la pète un petit peu à Montreux». Il a lu l'article dans 24 Heures dans lequel M. Salvi évoquait des idées géniales. M. Manzini a eu beau relire ce préavis, il n'en a trouvé aucune et les idées évoquées sentent quelque peu le réchauffé, de même avec le «qift away».

M. Manzini se réjouit que la commission ait du génie afin que le projet deviennent plus fédérateur tout en étant moins cher et plus dynamique. La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

#### Séance du 25 juin 2008

<u>Présidence Montreux Libre:</u> M. Jean-Pierre Buholzer (refus de la Présidence) <u>Membres:</u> Mmes Georgette Morisod, Madeleine Müller, MM. Alain Borlat, Francis Brülhart, Laurent Demartini, Félix Glutz, Gérald Perréaz, Jean-Michel Talon, Bernard Tschopp, Lionel Winkler.

9.3. sur le projet de plan de quartier «Rue Gambetta et Rue du Port» (15/2008)

M. Michel Bongard constate que ce plan de quartier est un geste urbanistique bienvenu. Sur le fond, ce projet est tout à fait intéressant car on construit des habitations au centre de Clarens, à proximité de toutes les infrastructures nécessaires. Cependant, M. Bongard se dit consterné que l'on ignore la présence d'une ferme (image projetée au rétro). A plus d'un titre, ce bâtiment peut paraître remarquable: Tout d'abord, il retrace un passé agricole qui était la règle, sur l'ensemble de la Riviera et à Clarens en particulier. Certes la bâtisse a vieilli, elle accuse le poids de l'âge mais aussi, certainement, le mauvais traitement de son propriétaire. Cependant, faut-il détruire ce bâtiment alors que ses proportions sont esthétiques, alors qu'il joue un rôle important dans le tissu bâti du vieux Clarens?

Nulle part dans le rapport et les documents, il est fait part que cette ferme représente un quelconque intérêt, pas même dans l'article de conformité 47 OAT. A regarder les plan qui nous ont été soumis, il paraît possible à M. Bongard d'organiser le bâti de manière à maintenir cette ancienne bâtisse sur place. Une réhabilitation architecturale en ferait probablement un magnifique bâtiment.

Dans tous les cas, M. Bongard espère que la commission prendra toutes dispositions pour obtenir des avis éclairés et que nous serons documentés sur la valeur actuelle de ce bâtiment du point de vue historique et architectural. Il en va de l'harmonie de cette magnifique rue du Port.

M. Bongard estime qu'il est de notre responsabilité de maintenir un tissu qui soit ordonné mais qui nous replonge aussi dans ce qui a constitué le passé de notre Commune.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Socialiste: M. Olivier Gfeller

<u>Membres:</u> MM. Olivier Blanc, Emmanuel Gétaz, Félix Glutz, Charles Meichtry, Pierre Rochat, Domenico Silleri, Henry Supplicy, Rudolf Thomann, Bernard Tschopp, Guillaume Wicht.

#### 10. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE:

10.1. relatif aux pétitions, d'une part de Mme Geneviève et M. Eric Aerni, invitant la Municipalité à réaliser des cantines scolaires destinées à recevoir, pour les repas de midi, les enfants en âge de



scolarité obligatoire scolarisés sur la Commune de Montreux, d'autre part de Mmes Francine Koch et Nathalie Genton-Muller et consorts: «Pour accueil écoliers en cycle primaire, quelles solutions?», ainsi qu'au postulat de M. Christian Bécherraz, demandant d'étudier la possibilité de mettre en place des horaires harmonisés à l'école enfantine et primaire et un accueil parascolaire permettant à qui le désire "école à journée continue" (16/2008)

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence Radicale: M. Bernard Gardiol

<u>Membres:</u> Mmes Marie-Claire Fauconnier, Prisca Gaillet, Irina Gote, Catherine Panissod, MM. Christian Bécherraz, Laurent Demartini, Emmanuel Gétaz, José Jorge, Ludwig Lemmenmeier, Alexandre Suter.

#### 11. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS ET POSTULAT SUIVANTS:

11.1. motion de M. Emmanuel Gétaz « Pour faire vivre les villages des hauts de la commune, créons des structures fédérant divers services tels que services de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées»

M. Emmanuel Gétaz, déclare tout d'abord ses intérêts: Il habite Les Avants dont il a repris la présidence de la Société des Intérêts. Il donne ensuite lecture de sa motion:

«L 'évolution de certains services publics tels que La Poste ou le MOB, la mobilité croissante des habitants des villages des hauts, de plus en plus souvent forcés d'aller trouver du travail en ville et les services disponibles sur internet sont trois des principales causes de la disparition progressive des commerces, postes et quichets de vente dans ces villages.

Les exemples des Avants et de Caux, mais aussi de Chamby et du Vallon de Villard, sont là pour illustrer ce phénomène d'une brûlante actualité.

Lorsque ces villages cherchent à se mobiliser, à trouver des solutions, même novatrices, ils se heurtent à de nombreux obstacles, dont l'un des principaux tient à la diversité des interlocuteurs concernés.

En effet, La Poste, le MOB, les exploitants privés éventuels et les propriétaires des bâtiments concernés sont des entités séparées, n'ayant pas les mêmes intérêts et buts.

Il est notamment avéré, qu'aucune de ces structures n'est prête à prendre des risques financiers importants, et surtout pas à la place des autres structures concernées.

Pourtant, prises séparément, ces entités se disent souvent intéressées à pouvoir rejoindre un cadre, une structure, qui puisse les accueillir, leur permettre de continuer à offrir des services, voire même à en développer de nouveaux.

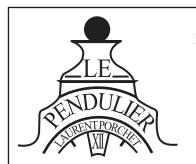
Or, l'existence d'un lieu ouvert, offrant une palette de services, représente une des clés pour assurer la vie de nos villages des hauts, pour leur garder une «âme» et éviter de les voir se transformer en villages-dortoirs.

De plus, il faut le souligner, des villages sans le moindre lieux de contact sont bien moins sympathiques et attractifs pour les touristes très nombreux qui s'y rendent et qui contribuent à la vie économique de toute la commune et à son industrie hôtelière.

Certains exemples venant d'autres communes de Suisse, notamment du Valais, montrent que des solutions existent, pour autant que les communes concernées prennent en main le problème avec détermination.

Prioritairement, il semble nécessaire, pour les villages des hauts de Montreux, d'étudier la mise en place de structures pouvant assumer l'aménagement d'un bâtiment, puis son exploitation. Les investissements pourraient se réaliser grâce à des financements principalement communaux, mais d'autres pistes complémentaires semblent exister.

(suite à la page 19)



#### Horloger

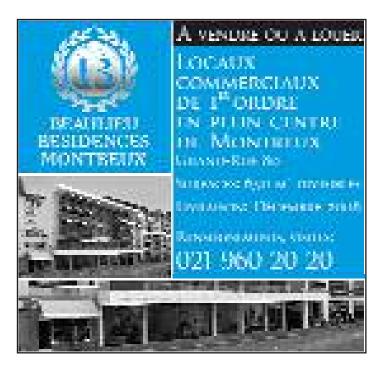
Réparation, vente, achat Devis gratuit

#### **Pendules**

Grand Rue 22 - Montreux

021 963 59 47







BIENVENUE AU RESTAURANT

#### LE MATARA

SUR LES QUAIS, DIRECTEMENT AU BORD DU LAC

#### POT AU FEU CHOUCROUTE GARNIE COQ AU VIN

Nouvelle carte d'hiver!



RÉSERVATIONS AU 021-966 22 30



#### **Centre Administratif et Culturel**

Cité Centre abrite 2 salles de cinéma, la bibliothèque municipale, une ludothèque, une vidéothèque, un cybercafé, une école de musique et un centre de danse.

Dans la partie administrative, il héberge également le siège européen de la Société Stryker Europe SA, une agence générale du Groupe Allianz, un Business Centre, un restaurant, une boutique de prêt à porter ainsi que d'autres entreprises du domaine administratif.

# GEOX

Liberty

Grand-Rue 24 - Tél. 021 963 62 36

#### Manifestations locales

#### **Editorial**

#### Les difficultés de l'Audiorama

Après avoir fait des pieds et des mains pour que ce musée soit hébergé sur le territoire de la commune, voilà que ce dernier, pour la troisième fois en douze ans, menace de fermer ses portes.

Trois millions de francs ont déjà été récoltés par l'association, ils proviennent de dons privés. Manque deux millions au budget du projet «Métamorphose» pour aboutir.

Une fois de plus, la commune et le canton se font tirer l'oreille, alors que l'on vient d'engloutir sept cent millions pour le M2 et que soixantesix millions seront selon toute vraisemblance attribués au Musée des Beaux-Arts à Lausanne.

Bernard Gorgerat

#### **Actualité**

Le 13 septembre, Jean-Claude Biver patron de HUBLOT, fêtait sa traditionnelle désalpe. Après un rendez-vous informel avec la presse sur l'alpage, la descente vers les quartiers d'hiver a pu commencer.

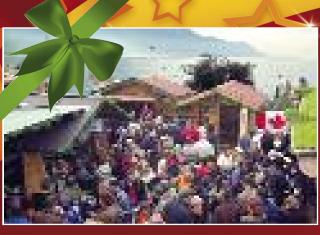
Parti de son chalet de Jaman à 10 heures pour parcourir environ 18 kilomètres avec 80 vaches afin de rejoindre le domaine de la Poneyre, à La Tour-de-Peilz. Cette manifestation people a vu la présence d'Emilie Boiron ex-miss suisse, Darius Rochebin et bien d'autres personnalités. bq





#### Succès populaire

Dimanche 14 septembre a eu lieu la traditionnelle route gourmande. Partie du village de Chailly, les nombreux participants ont parcouru 5 kilomètres à travers le vignoble de la région. Après une sympathique incursion dans la commune voisine de La Tour-de-Peilz, les nombreux badauds se retrouvèrent dans le bourg de Chailly. Cette édition n'a pas bénéficié de la présence de **Jean Rosset**. L'an prochain elle se déroulera le 13 septembre 2009. Rendez-vous est pris.



## MONTREUX NOËL 2008

Du 27 novembre au 28 décembre, les beautés du Marché de Noël de Montreux s'installent au coeur de la ville. Montreux Noël se présente une fois de plus avec ses nouveautés, ses idées de cadeaux par milliers, ses chalets décorés et illuminés dans la grande tradition de Noël. Des espaces et des ateliers ont été spécialement créés pour les enfants et les familles. Le village des

bûcherons sera une fois encore édifié grâce à la Commune de Montreux et les associations suivantes seront présentes pour accueillir à tour de rôle les visiteurs dans l'Isba: SOS futurs Mamans Riviera Veveyse – Club athlétique Montreux – Montreux Sport Juniors – JUVENTUS HC Clarens.

Pour la 14ème édition, Montreux Noël accueille la Suède. Notre hôte d'honneur vous présente un village typique avec ses

couleurs, ses traditions et ses produits sur la Place du Marché. Le saumon sauvage, la viande de renne et d'élan et d'autres spécialités suédoises sont à déguster dans les stands du village et dans le restaurant suédois tenu par l'hôtel des Trois Couronnes.

Découvrez nos quatre sites quatre ambiances: le Marché de Noël au cœur de la ville – la Maison du Père Noël aux Rochers de Naye - le Marché Médiéval et son Festival du Conte au Château de Chillon ainsi que le village suédois sur la place du Marché.

Nous souhaitons à tous nos visiteurs un agréable séjour au coeur de Montreux Noël, pour découvrir l'ambiance et la chaleur humaine propre à votre rendez-vous de cette magnifique manifestation.



Informations détaillées. www.montreuxnoel.com

### TERRITET: FLANQUÉ EN

Territet, c'est un peu comme le petit dernier d'une famille. Allez savoir pourquoi, on l'aime en général bien! Situé à la limite est de Montreux, au bord du lac, dans un écrin de verdure, Territet offre un microclimat fort apprécié.

A une époque, son air était réputé pour ses indications médicales, convenant à de nombreuses maladies des voies respiratoires.

Territet a très tôt accueilli des touristes provenant de toute l'Europe dans ses prestigieux hôtels, cliniques et écoles internationales. Les trains internationaux s'y arrêtaient. Les Anciens disent que c'est Territet qui aurait contribué au développement de Montreux.

De nombreuses personnalités ont séjournés à Territet. On retiendra la plus célèbre d'entre elles: Sissi Impératrice d'Autriche et Reine de Hongrie, dont le destin funeste se termina sur les quais de Genève.

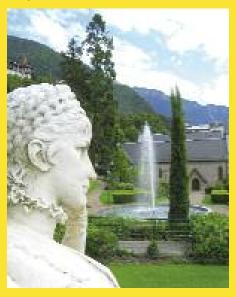
L'audiorama (voir éditorial), Musée National Suisse de l'audiovisuel, les courts du Montreux Tennis Club, le Théâtre de l'Alcazar, et le parc des Roses sont autant de lieu de délassement. Mais aussi les abords du quai des fleurs créé par M. Arthur Afolter, chef jardinier et les autorités.

Les commerces sont assez discrets, quelques grands hôtels mais paradoxalement aucune banque n'a eu pignon sur rue récemment, aucune grande surface commerciale n'a daiqué s'installer dans ce quartier de Montreux.

Les moyens de transports sont en revanche bien développés: La ligne CFF du Simplon, Les VMCV, la CGN mais aussi deux funiculaires. Tout le monde connaît la liaison avec Glion, Mais les personnes connaissants celle reliant Mont Fleuri sont beaucoup plus rares (voir encadré).

> Texte et photos B. Gorgerat





#### Une énigme

Mis en service en 1910, arrêté en 1992 en raison d'un matériel vieillissant, qui n'assurait plus la sécurité des voyageurs, cette liaison desservait quatre stations avant le terminus du Mont Fleuri. Fallait-il remplacer le funiculaire par un autre moyen? Le supprimer et désaffecter la ligne, et ce, avec quelles incidences financières? Après différentes études, la rénovation du funiculaire entièrement automatisé a été retenue. Une nouvelle concession a été accordée, valable jusqu'en juin 2033. Le groupe MOB l'exploiterait après avoir dirigé et surveillé les travaux. Ces derniers représentent un total de 4,1 millions de francs. Une course aller-retour reviendra à 4 francs. L'Etat de Vaud et la commune de Montreux, qui investiraient plus de 2 millions de francs à fond perdus prendraient en charge le déficit annuel, mais au maximum 30'000 francs.



La voiture montant à Glion



Martine Caillet-Bois Avenue de Chillon 78 Case postale 123 1820 Territet I Monteux Suisse 079 816 36 83







Les Arcanes de l'Art
P.-A. Paulis de Brus
Rte de Chillon 82 - 1820 Territet
Mobile: 079 449 22 64

EBENISTERIE A. BERTHOUD - J. PERREAZ Atelier: rte de Chillon 80 - 1820 TERRITET A. BERTHOUD: 076 435 16 40

J. PERREAZ: 076 248 96 73



#### TRE LAC ET MONTAGNE

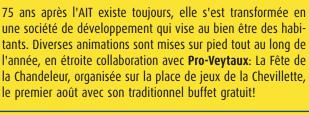
#### L'Association des Intérêts de Territet

L'Association des Intérêts de Territet (AIT) a été fondée en 1933, par des commercants et des hôteliers de la station, afin de promouvoir leurs activités commerciales et touristiques au sein de la localité.

une société de développement qui vise au bien être des habitants. Diverses animations sont mises sur pied tout au long de l'année, en étroite collaboration avec Pro-Veytaux: La Fête de la Chandeleur, organisée sur la place de jeux de la Chevillette, le premier août avec son traditionnel buffet gratuit!



M. Bernhard Gademann, président de l'AIT.







Restaurant Les Grangettes O. Vogel

Rte des Grangettes - 1845 Noville Tél. 021 960 15 04 restolesgrangettes@ymail.com



ATRIUM-AUTOMOBILES SARL

IMPORTATION DIRECTE DE VÉHICULES NEUFS

Avenue de Chillon 65 - CH-1820 TERRITET-MONTREUX TÉL. 021 963 24 24 - www.atrium-automobiles.ch







Patricia Martins - Av. de Chillon 71 1820 Territet - 079 540 63 75 pat.martins@bluewin.ch

#### Viscomi Antony

Av. de Chillon 70 - 1820 Territet - Tél. 021 963 26 98





Blanc Danielle Tabacs-Journaux Av. de Chillon 70 - 1820 Territet - Tél. 021 963 41 85



#### MAROQUINERIE LADYBAG

Coiffure Finesse Av. de Chillon 71 - 1820 Territet

Ch. de L'Eaudine 4 - 1820 Territet - 021 963 03 63

Tea-room Les Laurelles

Institut de Beauté

DUABELLE

Tous nos plats à l'emporter - Banquets Repas d'entreprises - Anniversaires

Karaoké, Disc-Jockey, Soirées spéciales Rue du Torrent 4 - **1800 VEVEY** Natel: 078 637 10 21 - 078 897 18 62



Alcina Antunes

1820 Territet - 079 541 11 82



# GRAND BAL DU RÉVEILLON

MERCREDI 31 DÉCEMBRE 2008 SALON PANORAMIQUE, DÈS 20H

SOIREE DANSANTE

Coupe de Champagne Moët & Chandon Brut Impérial

Tartare de saumon au citron vert et salsa de mangue

en amuse bouche

Foie gras de canard mi-cuit, chutney d'abricots confits Brioche tiède aux raisins de Corinthe

> *Montgolfière de noix Saint-Jacques* parfumée à l'huile de truffe

Filet mignon de veau sur une crème légère Croustillant de pomme de terre et jeunes pousses de légumes

Fondant de chocolat noir et au lait, Marmelade d'agrumes confits à la mandarine

Café, mignardises

Sublimo Blanc, Chablais AOC Henri Badoux La Perle Noire, Valais Domaine du Mont d'Or

> Fr. 220.- par pers. **TOUT COMPRIS**

(vins et eaux minérales)

Casino Barrière Montreux

animée par le groupe UFO

Rue du Théâtre 9 - 1820 Montreux Tél. 021 962 83 83 www.casinodemontreux.ch

Réservation au 021 962 83 83







Grand-Rue 98 1820 Montreux Tél. 021 962 70 50

ACHAT VENTE ESTIMATION

www.cgs-immobilier.ch

Lausanne La Tour-de-Peilz Châtel-St-Denis Fribourg Monthey





Le Festival des mets libanais au cœur de Montreux!







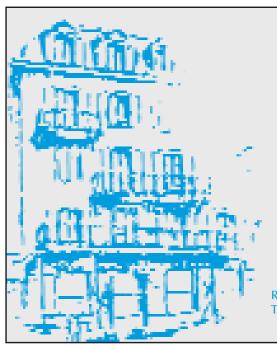


#### Chawarma - Falafel Mezzé chaud et froid Pâtisseries libanaises

#### OUVERT 7/7 dès 10h00

Av. du Casino 55 - 1820 Montreux Tél.: 021 961 23 76 Fax traiteur: 021 963 19 23 leparadise@bluewin.ch

www.paradise-montreux.ch



#### La Rouvenaz

Spécialités italiennes E Fruits de mer

La Vinoteca

Bar à Vins
021 963 27 37

Rue du Marché 1 - 1820 Montreux - Suisse Tél. +41 21 963 27 36 - Fax : +41 21 963 43 94 E-mail: rouvenaz@bluewin.ch



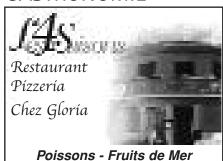
de la clientèle internationale et des Montreusiens

Ouvert tous les jours di à je 17h à 2h - ve et sa 17h à 3h



Grand-Rue 100, Montreux www.fairmont.com/montreux Tél. 021 962 12 12 - Fax 021 962 17 17

#### **GASTRONOMIE**



Poissons - Fruits de Me Pâtes fraîches Mets de Brasserie

Avenue des Alpes 8 1820 Montreux Tél. 021 963 63 83 lesquatresaisons@bluewin.ch





Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

La vie de château, dans une atmosphère feutrée

Le restaurant réputé vous propose une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

#### Spécialités de chasse et de poissons

Famille TURRIAN
Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03

Fermeture: mardi et mercredi www.delaigle.ch

#### RESTAURANT PIZZERIA

Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



RIALTO

Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise Fondue Bourguignonne ou Chinoise Gambas

Chez Ricardo et Albina

Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens-Montreux Tél. 021 964 32 02 Natel 079 601 98 86 tralala hotel



Rue du Temple 2 1820 Montreux Switzerland

reservation@tralalahotel.com +41 (0) 21 – 963 49 73 www.tralalahotel.ch

66Unique!

Hôtel de charme & atmosphère musicale.

CANEAU DES VIGNEROZG

Rue Industrielle 30 B - 1820 Montreux Tél. 021/963-25-70 Ouvert de 17h à 24h - Fermé le Dimanche



Rue du Marché 23 - 1820 Montreux Tél. 021/963-90-00

Site: opuscafe.ch



Spécialités de fromages mets du terroir

(fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier Sacre-du-Printemps 21 CH-1815 Tayel/Clarens

> Tél 021/964 77 66 Fax 021/964 77 91

Case postale 88 - 1816 Chailly

VOTRE SOIREE DE REVE

L'ALCAZAR

Territet-Montreux

Mariages, soirées de sociétés, etc.

Renseignements : Dad Régné - Tél. 021/320 73 56 Rue de Bourg 29 - Lausanne







Restaurant Pizzeria

de la Couronne

SPECIALITES ITALIENNES

salle pour banquet de 11 h 30 à 14 h 30 / 18 h à 24 h

> Av. des Alpes 102 CH - 1820 Montreux Tél. 021 963 35 28

#### Séance du 25 juin 2008

L'exploitation, quand à elle, pourrait se réaliser grâce à la mise en commun des revenus engendrés par plusieurs types de services, facturés à chaque partenaire du projet (Poste, MOB, etc.), éventuellement complétés par des fonds communaux ou para-communaux, justifiables en raison des services complémentaires assurés.

On pense notamment à l'accueil touristique et à certains services d'aide logistique aux personnes âgées.

La structure juridique de telles entités pourrait être une «fondation de village», ou une coopérative, l'essentiel étant de lui donner à la fois une grande stabilité dans le temps, tout en garantissant un contrôle efficace des finances et des services offerts, en prise directe avec la réalité du terrain.

Il faut relever encore qu'une structure telle qu'une «fondation de village» aurait l'avantage de pouvoir aller chercher des financements auprès d'autres organismes, ou de particuliers sensibles à son rôle.

La disparition prochaine de plusieurs bureaux de poste sur les hauts de la commune, remplacés par un service minimum, est un véritable signal d'alarme que cette motion demande de prendre en compte, en passant à l'étude de la mise en place de structures telles que décrites dans les grandes lignes ci-dessus.

La vision à développer ne paraît pas devoir être uniquement conservatrice, ou «défensive».

En effet, l'analyse à mener pourrait faire apparaître de nouvelles possibilités, de nouveaux dynamismes qui peuvent profiter à toute la commune, lui offrir des nouveaux atouts, que ce soit sur le plan touristique, ou de l'occupation de son territoire par sa population.

Pensons, par exemple, à ce que le Parc Naturel Régional Gruyère - Paysd'Enhaut pourrait gagner (et Montreux avec lui) à pouvoir déboucher sur son versant lémanique sur des villages proposant certaines animations.

Pensons, dans un tout autre domaine, à ce que peut représenter un village vivant pour des investisseurs souhaitant rénover ou construire des habitations visant les familles à la recherche d'espace et d'un cadre de vie particulièrement propice au développement des enfants.

Dans de nombreux cas, les revenus générés, les impôts de nouveaux habitants, les taxes et émoluments à percevoir seront autant de ressources futures pour la commune, qui pourrait donc voir son investissement rentabilisé.

Je vous remercie de votre attention et demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.»

Cette motion sera transmise à une commission lors d'une prochaine séance.

#### 11.2. motion de M. Jean-Pierre Buholzer «Sauvons le NED!»

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de sa motion:

«C'est l'occasion de soutenir un projet culturel musical qui complète le festival de jazz, de soutenir également le skatepark et le Centre social protestant.

[...]

Cette motion sera transmise à une commission lors d'une prochaine séance.

11.3. postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre Commune

M. Olivier Gfeller donne lecture de son postulat:

«Dernièrement, lors du débat sur les propositions de M. Walther pour favoriser l'utilisation du vélo, nous avons entendu l'argument suivant: «Montreux n'est pas une ville de vélo». Cette phrase semble résumer le point de vue de ceux qui estiment notre commune trop pentue pour être attractive pour les cyclistes.

Si c'est là l'argument pour refuser de mesures en faveur des deux roues, je me suis dit qu'il était temps d'étudier les possibilités qu'offrent l'axe est-ouest, qui, je l'espère, ne rebutera pas trop ceux qui craignent les montées ou peut-être aussi les descentes.

Il me semble que nous pourrions enfin nous donner les moyens d'aménager des cheminements cyclistes continus sur cet axe.

Sans préjuger des résultats de l'étude que je demande, nous pouvons sérieusement estimer qu'il existe des possibilités sur le bas de la commune et à mi-hauteur, c'est-à-dire légèrement au-dessus des voies du chemin de fer.

Ces cheminements améliorerait la circulation cycliste entre Clarens et Montreux, les deux plus grandes localités de notre commune, permettant par exemple aux habitants de Clarens travaillant à Montreux d'envisager plus facilement d'utiliser un vélo pour leur déplacements. De tels aménagement favoriseraient aussi le cyclisme de loisir puisque l'accès aux magnifiques possibilités qu'offre la plaine du Rhône en serait facilité.

Une telle étude devrait être réalisée par une société spécialisée dans le domaine de la mobilité dite douce. Un regard neuf permettrait de savoir si vraiment les obstacles que nous imaginons immédiatement après l'évocation d'un tel projet sont fondés ou non. Sachant les nombreuses réticences à faire de la place aux deux-roues, j'ai l'impression que cette proposition ne va pas échapper au passage par une commission. Cependant, si on me prouve le contraire, je veux bien qu'elle soit transmise directement à la Municipalité.»

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Personne n'ayant prouvé le contraire, Mme la Présidente informe que cette motion sera transmise à une commission lors d'une prochaine séance.

M. Olivier Gfeller rappelle sa demande de renvoi à la Municipalité.

Mme la Présidente rouvre la discussion.

M. Pierre Rochat demande que cette motion soit transmise à une commission.

Cette proposition étant soutenue par plus de dix conseillères et conseillers, la motion de M. Gfeller est définitivement transmise à une commission.

Motion demandant la voie d'urgence selon l'art. 76 al. 2 Rccom, déposée par M. Pierre-André Spahn intitulée «Modification du règlement fixant les conditions du droit à la retraite des Municipaux»

Mme la Présidente constate que cette motion devrait plutôt être une proposition car elle vise à la modification d'un règlement.

La discussion est ouverte sur l'urgence.

M. Pierre-André Spahn motive sa demande de voie d'urgence. Avant la fin de l'année, le Municipal actuellement inculpé aura droit à sa retraite de Municipal si le règlement fixant les règles face à ce droit n'est pas modifié. Il est évident que M. Spahn ne remet pas en cause la présomption d'innocence qui est de mise dans cette situation mais il est à son avis primordial que la modification du règlement qu'il va demander par voie de proposition et sous réserve de son acceptation, puisse entrer en vigueur dans les plus brefs délais.

M. Spahn rappelle que les vacances d'été arrivent à grands pas et notre prochaine séance n'aura lieu que le 10 septembre prochain. Même si à cette

# Montreux Into-Ville

#### Nouveau: Outlander 4x4

Déjà dès CHF 36'950.-



www.mitsubishi-motors.ch



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62



Génial à tout point de vue.

#### DANIEL SALLIN DESIGN



CRÉATIONS

 TABLEAUX SUR TOILE

 RÉALISATION SLIR COMMANDE

CARNAVAL DE BÂLE • MASQUE

RUELLE DU VUAGNARD 1 • 1820 MONTREUX TÉL. 021 963 18 08 • PORTABLE 079 206 57 60

www.dsdesign.ch





La collection automne-biver est arrivée!



RUE DU COLLÈGE 26 - 1815 CLARENS TÉL. 00 41 21 989 82 70 FAX 00 41 21 989 82 79



#### Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

#### AITV S.A.

Place St-François 11 1003 LAUSANNE Tél.: 021 342 50 34

Internet: www.aitv.ch E-mail: info@aitv.ch

#### **KUNZLI FRERES S.A.**

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE

**1180 ROLLE** Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet: www.kunzli.ch E-mail: info@kunzli.ch





Inspection TV / Réhabilitation Essai d'étanchéité

Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

Général-Guisan 34



**Plâtrerie Papiers peints Peinture** Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay Tél. 021 977 91 00 - Fax 021 977 91 01



+41 (079) 231.32.42

info@atelierjoceart.ch

Site web www.atelierjoceart.ch

74, av. des A**l**pes, Quai n°1 Gare CFF - 1820 Montreux





#### **B. SCHNIDER SA**

Z.I. La Foge C Case postale 51 1816 Chailly s/Montreux info@bschnider.com

① 021 963 30 97

021 963 44 93

#### Séance du 25 juin 2008

occasion le Conseil accepte le renvoi immédiat à la Municipalité pour étude et rapport, nous aurons perdu 2 mois 1/2 ce qui est énorme dans la situation actuelle.

Par contre, si le Conseil accepte l'urgence et le renvoi à la Municipalité, cette dernière pourrait nous soumettre un projet rapidement, projet qui pourrait être voté par notre Conseil cette année encore.

M. Spahn espère que le Conseil se ralliera à son point de vue et qu'il soutiendra l'urgence.

La discussion sur l'urgence est ouverte.

M. Olivier Gfeller ne voit pas pourquoi le Conseil devrait accepter l'urgence. Il y a certes eu une affaire grave mais il ne s'agit pas de perdre les pédales. Il n'y a pas de raison de précipiter et si l'on doit étudier ce point là, il faut le faire posément et prendre le temps d'y réfléchir.

M. Gfeller refuse que l'on décide une règle constante à cause d'un cas qui n'a pas encore été jugé. L'urgence ne se justifie pas du tout. Pour laisser une pointe d'humour dans ce débat, M. Gfeller remarque que la cravate de M. Spahn porte un Shadok mais cela n'est pas une raison de respecter un adage Shadok qui dit: «A quoi ça sert de regarder où l'on va, puisqu'il sera bien assez tôt de le faire une fois qu'on y sera?»

Dès lors M. Gfeller refuse la précipitation et demande à l'assemblée de refuser l'urgence.

M. Félix Glutz voit en cette proposition une manœuvre politique extrêmement déplaisante. Pour sa part, considérant la présomption d'innocence, il votera contre cette motion tant que l'affaire n'a pas été jugée. Il rappelle à M. Spahn que la retraite est le fruit du travail de toute une vie et on ne peut la retirer tant qu'une personne n'a pas été condamnée.

M. Stéphane Barbey croit qu'il n'y a pas urgence. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que lorsque l'on crée des règles, ces dernières doivent être générales et ne pas s'adresser à une personne.

M. Barbey invite l'assemblée à écarter l'urgence car si nous décidons de modifier une règle, elle doit être générale et abstraite pour s'adresser à tous les Conseillers municipaux et non pas s'adresser particulièrement à une situation qui est tout à fait exceptionnelle.

M. Pierre Rochat soutient l'urgence dans le sens où nous sommes dans un contexte où, après deux séances de Conseil avec questions sur ce règlement pour obtenir réponse que ce dernier est en révision, cela permettrait d'accélérer les choses.

M. Pierre Rochat comprend que l'on puisse considérer qu'il ne faut pas juger avant les conclusions

Willy Comte Sàrl Olivier Mouron succ.

Génie Civil - Maçonnerie Intervention 24h sur 24h.

Tél. 021 964 63 42 Natel 079 358 37 20 Fax 021 981 23 06 willycomte@bluewin.ch

de l'enquête. Il est d'accord par rapport au jugement pénal mais rappelle qu'en l'occurrence, il y a eu faute politique. Il faut donc savoir si l'on peut se donner les moyens d'intervenir ou pas.

M. Rochat invite l'assemblée à se prononcer sur l'urgence par rapport à ce cas bien précis.

M. Alexandre Staeger attire l'attention sur le problème du droit transitoire qui pourrait se poser que le Conseil accepte ou pas l'urgence. D'autre part, cela ne changera pas grand chose que M. Spahn développe sa motion ce soir ou à la rentrée.

Dès lors, M. Staeger invite l'assemblée à soutenir l'urgence.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente soumet la demande d'urgence au vote.

Le vote du Conseil est le suivant: 5 abstentions – 32 voix pour l'urgence et 32 voix contre.

M. Yanick Hess demande un vote à l'appel nominal afin de clarifier la situation.

Cette demande est appuyée par plus de 10 conseillères et conseillers.

Mme la Présidente procède à l'appel nominal en précisant que celles et ceux qui sont favorables à l'urgence votent OUI et ceux qui sont défavorables votent NON.

Ont voté OUI: Mmes et MM. Christian Allenbach, Olivier Blanc, Peter Bon, Alain Borlat, Marcelle Bruecher, Edmond Chevalley, Karine Chevallier, Yves Cornaro, Laurent Demartini, Marie-Claire Fauconnier, Jean-Marc Forclaz, Grégoire Furrer, Emmanuel Gétaz, Francis Gonzalez, Rolf Gosewinkel, Carole Grangier, Bernard Gret, Claire-Lise Gudet, Yanick Hess, Olivier Mark, Wolfgang Martz, Michel Posternak, MM. Pierre Rochat, Jean-Pierre Schmid, Heinz Schoeneich, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger, Rudolf Thomann, Bernard Tschopp, Lionel Winkler.



Etablissement médico-social et appartements protégés.

Sur la Riviera vaudoise. Une oasis de calme et de confort.

Av. de Collonge 9 • 1820 Territet-Veytaux Tél. 021 962 44 11 • Fax 021 962 44 22



#### Séance du 25 juin 2008

Ont voté NON: Mmes et MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Michel Bongard, Francis Brülhart, Jean-Pierre Buholzer, Thierry Cantarini, Zita Ceretti. Mario Di Sessa, Antonio Di Tria, Prisca Gaillet, Olivier Gfeller, Salvatore Giannone, Félix Glutz, Denis Golaz, Irina Gote, André Groux, Antoinette Groux, Anthony Huys, Ahmad Jahangiri, José Jorge, Jean-Bernard Kammer, Yves Laurent Kundert, Ludwig Lemmenmeier, Daniel Manzini, Denis Michel, Georgette Morisod, Pierre-Yves Nussbaum, Walter Schaublin, Edgar Schneider, Domenico Silleri, Henri Supplicy, Jean-Michel Talon, Gilbert Tille, Claude Vidoz, Caleb Walther, Eric Walther, Guillaume Wicht.

Se sont abstenus: Mmes et MM. Jocelyne Bouquet, Bernard Gardiol, Nicolas Gudet, Marcel Lacroix, Maja Liew, Barbara Lüdemann, Maria-Magdalena Müller.

Le Conseil communal refuse l'urgence par 37 NON, 30 OUI et 7 abstentions.

M. Spahn développera donc sa motion lors d'une prochaine séance.

#### DES 12. DEVELOPPEMENT **INTERPELLATIONS** ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

interpellation de M. Olivier Gfeller au sujet du terrain «Les **Bosquets**»

M. Olivier Gfeller donne lecture de son interpellation:

«Ma question concerne le terrain le plus célèbre du moment: les Bosquets. Un arrêt du Tribunal administratif empêche tous travaux sur la partie du haut. Par contre, les travaux ont commencé sur la parcelle du bas (8090). Tout le monde connaît les péripéties qui pourraient entraîner une demande d'annulation de la vente

Lors de la séance du Conseil communal du 23 avril dernier, M. le Syndic a d'ailleurs annoncé que si en droit la vente pouvait être annulée, elle le serait.

Ma question est donc la suivante:

Quelles démarches la Municipalité a-t-elle entreprises ou peut-elle entreprendre pour empêcher que ce terrain, qui risque de nous revenir, ne subisse des dégâts irréversibles?

Je souhaite une réponse complète sur les tenants et aboutissants juridiques de cette affaire.

Par avance, j'en remercie la Municipalité.»

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que vu les éléments complexes contenus dans cette interpellation, la Municipalité répondra par écrit.

12.2.interpellation de M. Jean-Marc Forclaz intitulée: «Quelles ont été, ou vont être, les mesures prises par la Municipalité pour éviter aux citoyens de payer une retraite au Municipal

M. Jean-Marc Forclaz donne lecture de son interpella-

qu no inc. liei enc. polit den. sion «Par l'intermédiaire d'une interview accordée à 24 Heures, M. Doriot a lui même affirmé que M. le Syndic a été mis au courant en novembre 2007 déjà d'un prêt sans intérêt qu'un promoteur immobilier lui avait accordé. Ne rien entreprendre sur le plan politique à ce moment, demande de démission ou suspension

immédiate d'activité est une très grave faute politique. Notre rôle d'élus nous oblige à réfléchir également aux conséquences financières que ce manque de réaction en novembre 2007 pourrait avoir pour les contribuables.

M. Doriot refuse de démissionner en argumentant que pour lui un prêt sans intérêt d'un promoteur est une pratique acceptable entre amis! Soit c'est réellement sa perception de l'éthique politique, soit il cherche à gagner du temps et nous devons nous demander pourquoi.

Je pose en conséquence les questions suivantes à M. le Syndic

- 1) A partir de quelle date M. Doriot a-t-il la possibilité de faire valoir le droit à une retraite?
- 2) Quel serait le montant annuel exact de cette retraite?
- A partir du moment où M. le Syndic a eu connaissance du prêt sans intérêt et des conséquences politiques qui allaient inévitablement en résulter, a-t-il pensé à cet aspect financier très important pour la commune si l'on fait une projection sur 25 à 30 ans?
- 4) Si oui quelles mesures prévisionnelles pour protéger l'intérêt des contribuables ont-elles été prises? Des avis juridiques ont-ils été demandés?
- 5) Si non s'agit-il d'un oubli ou faut-il en déduire que M. le Syndic considère comme normal de payer une retraite à un Municipal qui, par sa seule responsabilité, a du être écarté de la marche des affaires.
- Sous prétexte d'une action judiciaire inévitablement longue en cours, la Municipalité pense-t-elle se contenter d'attendre pour nous expliquer dans quelques mois on a rien pu faire c'est la loi?

Afin de donner à la Municipalité la possibilité de répondre précisément, en particulier aux éléments chiffrés, je demande une réponse écrite à cette interpellation.»

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que la Municipalité répondra par écrit car telle est sa volonté. Il tient à rassurer M. Forclaz en lui disant: «Sachez que lorsque l'on lit les journaux, on ne lit pas forcément que la vérité et toute la vérité». Deuxièmement, M. le Syndic assure que la Municipalité n'a en tout cas pas rien fait et nous pouvons considérer, en gros que c'est au moins un 50% de temps complet qui est consacré depuis le début de cette affaire par M. Salvi.

M. Jean-Marc Forclaz précise qu'il demande simplement un démenti de la Municipalité si la Presse n'a pas dit toute la vérité.

#### 12.3. interpellation de M. Ludwig Lemmenmeier au sujet du skatepark de Montreux: «Il faut que ça roule à Montreux!»

M. Ludwig Lemmenmeier donne lecture de son interpellation:

«J'aimerais intervenir au sujet du Skate-Park Montreux. Par mon fils (17ans), j'ai eu l'occasion de me faire une idée de ce lieu sport-social. Un jour, il m'a dit que le Skate-Park était menacé de fermeture à cause de raisons qui ne me sont pas tout à fait claires (vente de l'immeuble par la BCV).

Si j'interviens aujourd'hui, c'est parce que je trouverais cela très regrettable si c' était le cas. Car les adolescents y trouvent ici un endroit idéal pour «s'éclater». Le Skate-Park bénéficie de très bonnes structures (mobilier), l'encadrement pour les jeunes est idéal (surveillance permanente, sécurité, pas de vente d'alcool). C'est vraiment un lieu important pour nos adolescents.

Si le Skate-Park devait être fermé, ces jeunes se retrouveront «à la rue». Ils pratiqueront leur loisir à d'autres endroits. Ceci aurait des conséquences importantes: dégâts sur des objets publics, consommation d'alcool non maîtrisable, problèmes de sécurité et j'en passe.

#### Séance du 25 juin 2008

J'ai donc 2 questions à la Municipalité:

- Est-ce que la commune pense entreprendre quelque chose pour le maintien du Skate-Park?
- 2) Si oui, est-ce que le Skate-Park serait condamné à déménager ce qui serait dommage car il est bien intégré dans l'immeuble avec le Ned et Le Galetas qui eux ont également une vocation sociale?

Je vous remercie de vos réponses.»

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, rappelle qu'un bon nombre des réponses à cette interpellation ont été données dans le cadre de l'interpellation de M. Buholzer lors d'un précédent Conseil. Les activités de la Municipalité en faveur du maintien du Ned sont également liées au Skate-Park qui se trouve dans le même bâtiment, propriété de la Banque Cantonale Vaudoise.

M. Wehrli répond ensuite de la manière suivante:

Question 1: La Municipalité n'a pas attendu cette interpellation pour tenter un certain nombre de négociations entre deux partenaires privés que sont plusieurs associations (Ned, Skate-Park ou le centre social protestant), associations qui sont d'ailleurs subventionnées pour la plupart soit directement, soit indirectement, et un partenaire privé la BCV au travers de sa régie SOGIROM. Néanmoins, le délai évoqué dans la motion de M. Buholzer est déjà une toute petite victoire qui a nécessité un investissement important de certaines personnes de la Municipalité. Preuve en est un prochain rendez-vous agendé avec la BCV et les associations concernées.

Question 2: L'avenir du bâtiment sera sans aucun doute traité si la motion de M. Buholzer est prise en considération par le Conseil. Cela permettra à la Municipalité d'apporter une fois encore un certain nombre de réponses. Il est donc prématuré pour M. Wehrli de dire si le Skate-Park va déménager ou pas, respectivement, même si ce bâtiment venait à être acheté par la Municipalité, il nécessitera certainement une rénovation.

M. Wehrli se permet ensuite de rappeler que pour l'ensemble des communes qui ont financé le Skate-Park au niveau du matériel, de l'infrastructure avec bien entendu l'engagement bénévoles des gens du Skate-Park, la Commune de Montreux ainsi que ces associations, la notion de provisoire était un élément connu et accepté par tous. On ne peut que se réjouir d'avoir pu occuper ce bâtiment avec d'aussi bonnes utilisations.

Il est clair que la Municipalité mettra tout en œuvre pour que ce provisoire dure mais dans le respect d'un certain nombre de normes. Même si un certain entretien a été réalisé, il faut quand même reconnaître que ce bâtiment a pris plusieurs années. Il s'agira immanquablement de se poser la question, quel que soit le propriétaire et l'affectation de sa validité et de sa valeur d'un point de vue déjà purement structurel.

La Municipalité suit donc ce dossier de près et elle ne veut en aucun cas laisser seules les associations. Elle fait donc office de médiateur.

M. Wehrli considère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

12.4. interpellation de M. Edmond Chevalley concernant l'entrée du village de Chernex par la route de Fontanivent

M. Edmond Chevalley donne lecture de son interpellation:

«La construction du trottoir de la route de Fontanivent arrive à son terme. Les riverains et ceux qui emprunteront cet itinéraire s'en réjouissent et sauront apprécier cette réalisation.

Malheureusement, ce trottoir s'arrête, comme tout le monde le sait, au croisement des chemins de Pallud et de Chabloz.

Le tronçon restant, partant de cet endroit pour arriver au virage de la maison dite «Windsor» à l'entrée du village de Chernex, est dans un état qui n'est plus acceptable étant données les conditions de circulation actuelles. Les piétons qui désirent se rendre dans les commerces de la rue des Deux-Fontaines, à la boulangerie ou à l'école devraient pouvoir emprunter cet itinéraire en toute sécurité, ce qui n'est vraiment pas le cas actuellement.

Rappelons quand même que la route de Fontanivent reste l'itinéraire privilégié pour les habitants de Chernex, Sonzier et même Pertit. L'alternative possible, passant par la route du Zéphire, n'offre pas de meilleures conditions de circulation ni de sécurité; de plus il croise deux passages à niveau MOB.

La situation actuelle est déjà largement inacceptable et, sachant que la population de Chernex va augmenter tout prochainement et continuera de croître dans l'avenir, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

- La Municipalité a-t-elle déjà envisagé ou étudié un projet concernant l'amélioration de l'accès au village de Chernex par la route de Fontanivent et, si oui, je souhaiterais qu'elle nous le présente avec un calendrier pour sa réalisation;
- 2) Si aucun projet dans ce sens n'a pas été étudié, que pense faire la Municipalité pour améliorer cet accès et dans quels délais?

D'avance je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre à la présente interpellation par écrit.»

Comme demandé par M. l'interpellateur, la Municipalité répondra par écrit.

12.5. interpellation de M. Emmanuel Gétaz au sujet de l'horaire du premier train du matin pour Genève aéroport

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son interpellation:

«Tout d'abord, je tiens à préciser que cette interpellation est faite simultanément à la Municipalité de Vevey, par un conseiller communal de Vevey Libre, et à notre Municipalité, par mon intermédiaire.



Generali Assurances - Agence générale de la Riviera et du Chablais vaudois

Michel Wieser - Agent général - Brevet fédéral en assurances

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux - Tél. +41 21 963 49 41 - Fax +41 21 963 04 22 Ligne directe +41 21 966 30 49 - Mobile +41 78 685 47 80 E-mail: michel.wieser@generali.ch - Internet: www.generali.ch

#### TECHNIQUE-TRAVAUX-CONCIERGERIE

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve

# Grand

#### François Grand

Tél. 021 965 34 34 Fax 021 965 34 30 Natel 079 447 45 35 fgrand@grandmultiservice.ch



Rue du Centre 2 - 1820 Montreux Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

> Gian Franco La Rosa 1816 Chailly / Montreux Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic 1815 Clarens Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

#### GARAGES

#### NIC OLA **PNEUS**

Montage • Equilibrage Géométrie • Amortisseurs Echappements • Accessoires

#### Ontinental®

#### Nicola Iamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



#### Informatique



Dépannage Installation Vente matériel Spécialiste Crésus

Tous travaux informatiques privés et entreprises

#### Tech*Line*

1815 Clarens - Tél.: 021 964 83 07 www.techline.ch - info@techline.ch



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire sur la Riviera

Génial à tout point de vue.





#### VITRERIE M. PAGÈS SÀRL

24h/24

Case postale 44 1816 Chailly Atelier - Z.I. « La Foge » Tél. 021 964 83 87 Fax 021 964 13 46

Rayonnage

#### MIROITERIE

Remplacement de vitrine Remasticage Pose de survitrage Vitrage isolant

Miroir TOŬS TRAVAUX DE VITRERIE



#### **GYPSERIE PEINTURE PAPIERS PEINTS**

Devis sans engagement

#### **SALVATORE** NASTASI

Maîtrise + fédérale 1815 Clarens Ch. du Crépon 3 Tél. 021 964 63 59 Fax 021 964 21 71 Natel 079 373 65 23



#### **VELO ELECTRIQUE** Watt-World

La solution d'avenir. propre et silencieux.



Un test vous convaincra!

#### M.DOUSSE - CYCLES-MOTOS

Rue de l'Eglise-Catholique 7 - 1820 Montreux Tél./Fax 021 963 24 35



#### Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52 Natel 079 301 03 66

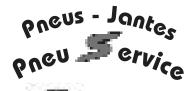
#### TARONI Sàil



SERRURERIE Verrières - Vérandas Portes de Garages

**E**SCALIERS

Zone Industrielle de la Rotte - 1816 Chailly Case postale 1608 - 1820 Montreux Tel. 0041 (0)21 964 10 81 Fax 0041 (0)21 964 72 67





#### Fernando Sousa

- Montage et équilibrage amortisseurs
- Echappements Freins Accessoires

www.pneuservicefernando.ch

Av. Vinet 16 - 1815 Clarens - Tél. 021 964 65 69 Fax 021 964 55 75 - 079 627 86 13







# Le Palais Oriental

Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet

Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran

Quai E.-Ansermet 6 • 1820 Montreux • Suisse • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

#### Séance du 25 juin 2008

Elle concerne l'horaire du premier train du matin au départ de Montreux et de Vevey en direction de Lausanne et Genève aéroport.

[...]

Sachant que notre commune entretient des contacts avec les CFF, que ce soit dans le cadre du PGA, ou sur des questions de sécurité de la gare, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité:

- La Municipalité avait-elle été informée au préalable de cette annulation du premier train du matin?
- Si oui, quelles sont les raisons qui lui ont été communiquée et qu'a-telle entrepris pour tenter d'encourager les CFF à conserver ce train entre Montreux et Lausanne?
- Dans le cadre des discussions qu'elle peut avoir avec les CFF, la Municipalité envisage-t-elle d'intervenir pour demander que le tronçon Montreux-Lausanne du premier train du matin soit rétabli?
- Au vu du caractère régional de ce problème, la Municipalité envisaget-elle d'intervenir de manière coordonnée avec Vevey?

Nous souhaiterions obtenir des réponses écrites à cette interpellation et vous en remercions par avance.»

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, tient à donner une réponse immédiate. La situation est la suivante: Ce train de 04h17 a circulé de décembre 2005 à décembre 2007 durant deux ans seulement. Lors de la mise à l'enquête de l'horaire 2007 - 2009 au printemps 2007, il figurait encore dans le projet. Par contre, dans le courant de l'été 2007, alors que les horaires étaient mis au point entre les Cantons, la Confédération et les entreprises de transport, il a tout à coup disparu des horaires qui étaient disponibles sur Internet.

Par chance, M. Delaporte a remarqué que ce train avait disparu et la Municipalité a tout de suite réagi. Contact a été pris avec le Service de mobilité du Canton et courrier municipal a été rédigé aux CFF.

Vu l'urgence, cette lettre n'est partie que de la Municipalité de Montreux mais avec une copie à la Municipalité de Vevey qui a appuyé cette démarche.

Une rencontre a ensuite eu lieu entre le Syndic de Vevey, M. Delaporte et un représentant des CFF. Lors de cette séance, les informations suivantes ont été données: Ce train avait été introduit à titre d'essai.

Malheureusement, aux dires des CFF, la fréquentation de ce train n'avait pas répondu à leurs attentes. Par ailleurs, il y avait une volonté d'avancer ce train entre Lausanne et Genève pour permettre aux usagers d'arriver à prendre les premiers avions décollant de Genève-aéroport. Les coûts de production s'élevaient entre Fr. 200'000.- et Fr. 300'000.-/an et les CFF ne comptaient pas mettre cette somme pour maintenir ce train dans la situation actuelle. Argument massue et définitif : ce train fait partie du trafic grandes lignes des CFF donc de pure compétence commerciale CFF. Ni les cantons, ni les communes n'ont leur mot à dire à partir du moment où la concession accordée aux CFF est respectée, ce qui est largement le cas pour la ligne Lausanne - Brigue.

Les représentants des communes ont insisté sur le fait que, selon le principe général des transports publics, il faut un délai suffisamment long pour juger de la pertinence ou non d'une nouvelle offre : On parle au moins de deux ans complets, c'est à dire qu'il faut, en gros, attendre une période de circulation de trois ans pour pouvoir prendre des décisions. Il v a aussi un problème de matériel roulant utilisé. Ce dernier était relativement vétuste et manifestement inadapté à une partie de la clientèle visée par les CFF, à savoir notamment les représentants d'entreprises multinationales de la région.

Par contre, une certaine ouverture s'est dégagée de cette séance du côté des CFF dans la mesure où ils se sont déclarés prêts à réexaminer la situation d'ici quelques petites années en fonction de l'évolution de l'offre entre Lausanne et Genève.

D'après les informations de M. Delaporte, il devrait y avoir deux trains très matinaux entre Lausanne et Genève dès décembre prochain. Il y aurait peutêtre possibilité par la suite qu'un de ces trains soit amorcé à Montreux.

Les représentants des Municipalités ne manqueront pas de réactiver leur demande auprès des CFF notamment lors de la prochaine consultation officielle des horaires (printemps 2009).

M. Delaporte considère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

interpellation de Mme Maja Liew intitulée: «Un tourisme qui 12.6. fait mal: celui de la mendicité»

Mme Maja Liew donne lecture de son interpellation:

«Mercredi après-midi, j'étais assise sur une terrasse au bord du lac à Montreux avec une amie qui venait me rendre visite. Le temps était beau et il y avait foule. Un garçon d'environ 14 ans arrivait et tendait la main aux gens en



#### **MONTREUX INFO-VILLE**

Editeur : Info-Ville Sàrl

Parutions: 6 fois l'an - Tirage: 15'000 exemplaires Publicité-Rédaction: Tél et Fax 021 963 75 18

Soutien Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

E-mail: infoville@bluewin.ch - Site www.infoville.ch Correspondance: Case postale 293 - 1820 Montreux 2

Abonnement hors commune: FR. 45.-



#### Séance du 25 juin 2008

demandant de l'argent. L'ambiance agréable qui régnait se brisait et les gens se sentaient gênés. Mon amie était choquée d'une telle coutume dans une ville comme Montreux et moi mal à l'aise envers elle et les autres touristes. Nous nous sentions très gênées, car le garçon insistait pour recevoir de l'argent.

Dimanche après-midi, nouvelle promenade sur les quais de Montreux. Et nouvelle apparition de ce garçon en train de manger une glace. Près de lui, un homme importunait tous les passants et n'arrêtait pas de leur demander de l'argent. Il insistait pour arriver à ses fins et n'hésitait pas à suivre les promeneurs. J'en venais à me demander où j'étais et à la limite de ne plus me sentir en sécurité.

Je trouve que pour une ville comme Montreux, qui vit depuis des générations du tourisme et qui devrait tout mettre en œuvre pour le conserver, puisqu'il s'agit de sa principale ressource, de tels comportements ne devraient pas être tolérés. Nos hôtes viennent se ressourcer, pour être tranquilles en famille ou avec des amis. N'ont-ils pas droit à cette paix à laquelle ils aspirent et à laquelle ils s'attendent en venant chez nous? Pouvons-nous accepter qu'ils soient interpellés, intimidés voire parfois pris à partie verbalement , mis à l'aise et finalement forcés de s'arrêter et de verser leur obole pour avoir la paix?

Je pense que cette situation menace notre principale ressource économique et chassera peu à peu nos hôtes de Montreux. Je pose donc aux autorités municipales les questions suivantes:

- Pourquoi acceptent-elles cette situation jusque dans les restaurants, sur les terrasses et les quais?
- 2) Nos autorités sont-elles conscientes que ce laisser-aller nuit à notre tourisme?
- 3) Quelle est leur politique en matière de mendicité directe, au sens où les passants sont directement interpellés pour leur soutirer de l'argent?
- 4) Comment pensent-elles enrayer et maîtriser le phénomène pour éviter qu'il se multiplie?

Je remercie la Municipalité de se pencher sur cette question et la prie de donner à ce Conseil une réponse écrite à cette interpellation.»

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, tient à donner une réponse immédiate. Il rappelle tout d'abord que l'interpellation de Mme Liew touche deux espaces particuliers, à savoir l'espace privé (terrasses de restaurants) et l'espace public.

Au niveau de l'espace privé, les choses sont parfaitement claires: Il appartient à chaque tenancier et chaque exploitant d'un établissement public de tolérer ou non ce type de pratique.



Rue Igor-Stravinsky - 1820 Montreux

Tél. 021 963 79 63

En ce qui concerne le domaine public, les choses sont très claires aujourd'hui. Il y a naturellement un premier a priori: L'acte de mendicité est totalement licite c'est un fait de notre Canton en l'absence de dispositions communales plus contraignantes. Finalement, il est licite mais pas à n'importe quelles conditions: La mendicité peut se pratiquer s'il n'y a pas d'interpellation du client et sans agressivité. Elle est traitée de même manière que sont traitées les situations des musiciens de rue. Raison pour laquelle Mme Liew peut se référer à la réponse qui avait été donnée à l'interpellation de M. Schoeneich.

Par contre, au moment où il y a interpellation du passant, du public, voire agressivité envers ce dernier, il est évident que cette pratique n'est plus tolérable et chaque personne importunée peut faire recours aux forces de l'ordre ce qui peut permettre ensuite de prendre des mesures comme interdire certains personnages de notre territoire.

M. Feissli conclut ensuite en disant qu'aujourd'hui le phénomène de la mendicité est un problème sociétal. Genève l'a vécu il y a très peu de temps et débat politique a eu lieu. Finalement, notre région va le vivre au travers de la mise en œuvre d'un règlement général intercommunal de Police par l'Association de Communes Sécurité Riviera. Ce règlement devrait être traité avant la fin de l'année par le Conseil intercommunal. Finalement, si l'acte de mendicité est légal, il est légal au niveau cantonal mais il peut être régi par des dispositions communales plus contraignantes. C'est en tous les cas, une des options qui sera examinée par le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera et c'est là qu'aura lieu le vrai débat sociétal ou le débat politique: - Voulons-nous, dans notre région, poursuivre le fait que cet acte reste légal ou alors, voulons-nous le bannir?

M. Feissli considère ainsi avoir répondu à cette interpellation.

#### 13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Grégoire Furrer informe qu'il entend récolter des signatures pour soutenir l'initiative de la Loterie Romande «Pour des jeux d'argent au service du bien commun». Il ne désire pas entrer dans un débat de fond concernant la loterie, mais simplement souligner, par un geste symbolique, l'immense soutien que cet organisme apporte à notre région par ses divers dons à nos associations culturelles, sociales et sportives dont, par exemple, le Montreux Festival du Rire. Sans cet apport, notre collectivité publique aurait soit une offre considérablement réduite dans les secteurs concernés, soit un coût bien plus élevé à sa charge. C'est aussi le rôle d'un Conseiller communal de remercier par un geste concret ceux et celles qui nous soutiennent.

Par avance, M. Furrer remercie les membres du Conseil de faire bonne accueil à sa récolte de signatures, au nom de tous les bénéficiaires de la Loterie Romande dans notre Commune.

M. Wolfgang Martz, à l'heure où la séance arrive à son terme, tient à nous annoncer que lui aussi termine, car il s'agit de sa dernière soirée parmi nous. M. Martz nous transmet très officiellement sa démission avec effet immédiat.

[...]



M. Jean-Pierre Buholzer remercie la Municipalité d'avoir enfin posé une plaquette vers «Les Oiseaux» qui ont l'air d'être méprisés par beaucoup.

M. Buholzer rappelle tout de même que le Conseil avait accepté l'achat de cette œuvre d'art.

#### Séance du 25 juin 2008

La plaquette étant là, quand une inauguration en bonne et due forme sera-t-elle organisée?

Petit bémol, M. Buholzer fait remarquer que la date de naissance de M. Shang Hutter aurait pu figurer sur ladite plaquette.

M. Buholzer présente ensuite à l'assemblée un petit guide culturel édité par Montreux-Vevey-Tourisme qu'il qualifie de vrai petit chef-d'œuvre. Ce petit livre coûte cent sous et s'intitule «balades des poètes». On y trouve deux cartes: Vevey et Montreux et présentation historique des lieux cités. Grand merci donc à Montreux-Vevey-Tourisme d'avoir édité ce petit ouvrage qui enthousiasme M. Buholzer.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente peut terminer cette séance, non sans signaler une toute petite chose: Depuis 1962, dans notre commune en tant que telle, il y a eu 45 personnes qui se sont succédées au perchoir, en tant que Président ou Présidente du Conseil.

Comme Mme Pellet a été jusqu'au bout appelée « Monsieur le Président », elle aimerait mettre en évidence les dames qui ont présidé ce Conseil. Elles furent au nombre de cinq et Mme la Présidente désire leur rendre hommage.

En 1972: Mme Madeleine Blanc – Pasche En 1975: Mme Madeleine Durgniat

En 1977: Mme Livia Büla

En 1978: Mme Françoise Delafontaine

En 1993: Mme Rita Vuichard

La seule chose qui laissera un peu satisfaite Mme la Présidente et qui lui affichera un brin de sourire c'est qu'au moins une fois, l'an prochain, un Conseiller ou une Conseillère donne un *«Mme le Président»* à Salvatore Giannone...

Rires suivis d'applaudissements.

La séance est levée à 21 h. 50.

Prochain numéro: 12 décembre 2008



Notre établissement a le plaisir de vous annoncer l'ouverture le 1<sup>er</sup> septembre 2008, d'une consultation ORL nez-gorge-oreilles, à temps partiel, par

#### Le Docteur Georges Bambule PD UP CZ

Spécialiste FMH nez-gorge-oreilles et chirurgie cervico-faciale

Vous pouvez être accueilli à la Clinique La Prairie avec votre assurance de base pour tout traitement ou examen ambulatoire et pour une hospitalisation d'une journée.

Pour une hospitalisation en division privée ou demi-privée, une assurance complémentaire est nécessaire

> Consultations au Centre Médical sur rendez-vous au 021 989 32 70

Ch. de la Prairie – 1815 Clarens – www.laprairie.ch





Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2008. La version complète du procès-verbal peut être obtenue au Greffe municipal.



#### Bâtiment - génie civil

Ch. de La Veyre d'En-Haut B 16 - 1806 St-Légier Tél. 021 921 45 91 - Fax 021 921 97 29 cfconstruction@bluewin.ch



### Le gaz naturel, l'énergie...

#### ... pour préparer l'avenir!



Près de 160 communes situées dans les cantons de Vaud, Valais et Fribourg sont désormais desservies par les trois sociétés gazières du groupe, dont le réseau de transport et de distribution s'étend sur plus de 1'450 kilomètres.

L'arrivée récente de Roos Ventilation SA favorise l'alliance de compétences et des synergies nouvelles pour le développement des activités au sein du groupe Holdigaz.

<b>HOLDIGAZ</b> Capital-actions CHF 20,5 millions						
100 %						
CICG Distribution de gaz	SGPR Distribution de gaz	Cosvegaz Distribution de gaz	J. Diémand SA Installations sanitaires	Brauchli SA Chauffage	Roos SA Ventilation	Novogaz SA Equipement de restauration collective

CICG: Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA, Vevey SGPR: Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA, Aigle

www. holdigaz.ch | I no valeur 2.050.274 | marché Helvetica - www.bpl-bondpartners.ch

Direction et siège social: av. Général-Guisan 28 - 1800 Vevey - Tél. +41 21 925 87 87 - Fax +41 21 925 87 88 - info@holdigaz.ch



# TOUZEAU

#### OD Tassionnément



Öctrêmement

Arts de la Table • Décoration de la Maison • Listes de Mariage GENÈVE • MONTREUX • ANNEMASSE www.touzeau.com